



RAPPORT RSE 2020



DECLARATION DE CONFORMITE AUX
EXIGENCES GRI :

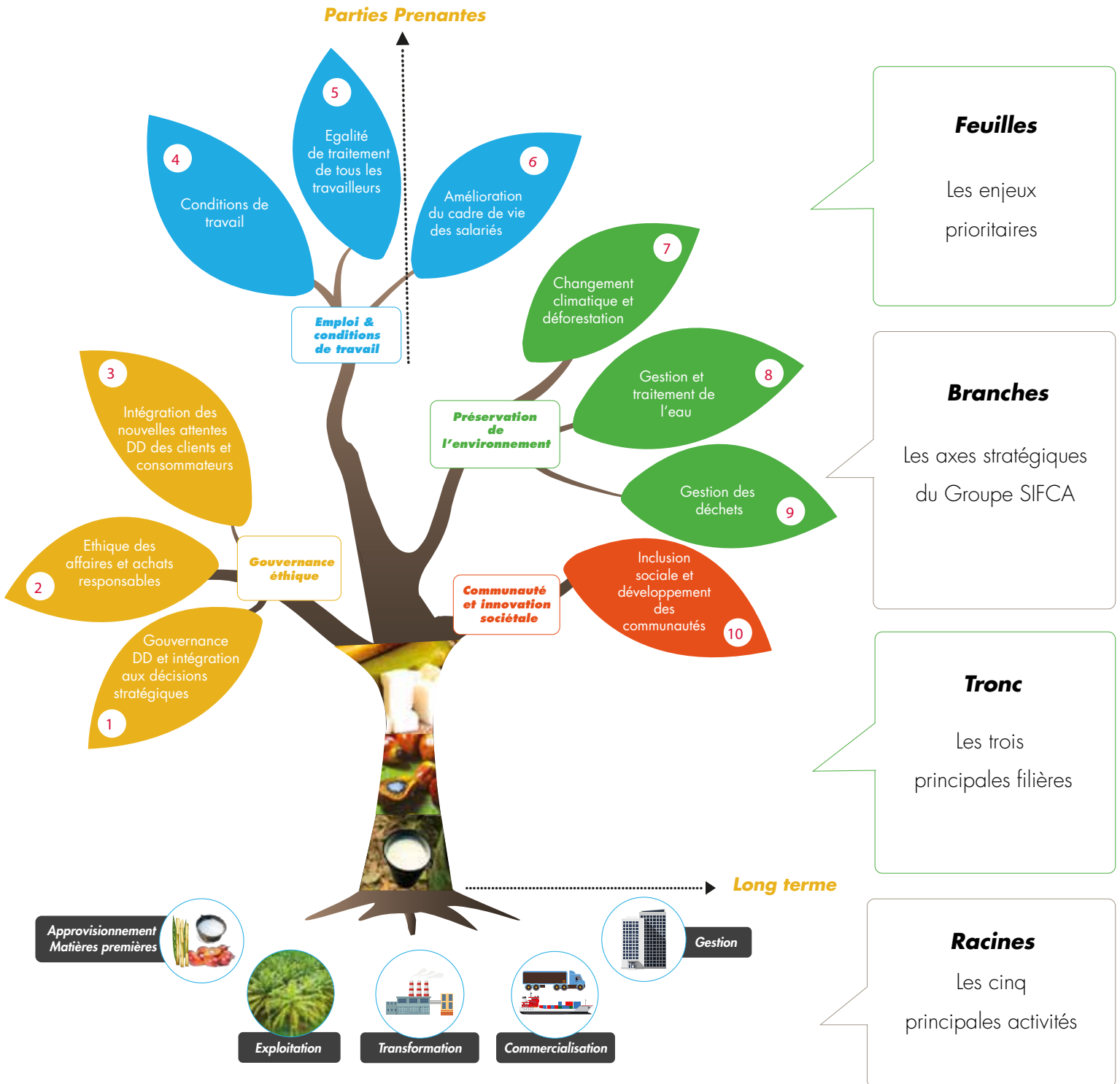
Le présent Reporting a été préparé
conformément aux normes GRI : OPTION
ESSENTIELLE.

Les informations du présent rapport ont été
vérifiées par un vérificateur indépendant

SOMMAIRE

1. MOT DU DIRECTEUR GENERAL	5
2. CONTEXTE GENERAL, SECTORIEL ET REGLEMENTAIRE	7
2.1. Contexte Général de l'Entreprise et du Développement Durable	8
2.2. Cadre sectoriel et règlementaire	8
3. PRESENTATION DU MODELE D'AFFAIRE	11
3.1. Organisation et Structure	12
3.2. Etats financiers par filiale	16
3.3. Le Marché du pôle oléagineux et ses spécificités	17
3.4. Objectif et stratégie de valeur ajoutée	18
3.5. Initiatives externes et Adhésion à des associations	19
4. LES PARTIES PRENANTES	21
4.1. Liste des parties prenantes et leurs attentes	22
4.2. Analyse de matérialité des parties prenantes	23
4.3. Processus de dialogue avec les parties prenantes	24
5. PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES ET DILIGENCES ASSOCIEES	27
5.1. Facteurs de risques et impact à moyen et long terme	28
5.2. Analyse de matérialité des risques	28
6. MATERIALITE DES ENJEUX	35
6.1. Definition des enjeux significatifs	36
6.2. matrice des enjeux	36
7. RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE	39
7.1. Gouvernance et éthique	40
7.2. Emploi et conditions de travail	42
7.3. Communauté et innovation sociétale	51
7.4. Environnement	53
8. METHODOLOGIE DE REPORTING	61
8.1. Périmètre	62
8.2. Choix des indicateurs	62
8.3. Précisions et limites méthodologiques	63
8.4. Consolidation et contrôle interne	63
8.5. Cycle de reporting et déclaration de confirmité	63
9. AVIS D'ASSURANCE DU VERIFICATEUR INDEPENDANT	65
10. INDEX DE CONTENU GRI	73

NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ



MOT DU DIRECTEUR GENERAL



SANTOSH PILLAI

DIRECTEUR GENERAL POLE
OLEAGINEUX

La Mission du pôle Oléagineux consiste à la création et l'exploitation des plantations industrielles de palmiers à huile, à la production d'huile de palme brute (CPO) et de palmiste (PKO), à la transformation de cette huile en huile de palme raffinée et sa commercialisation en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.

Filière du Groupe SIFCA, le pôle oléagineux souscrit entièrement aux valeurs :

**RESPONSABILITE,
ETHIQUE,
QUALITE.**

En contribuant au développement économique et social de nos zones d'implantation, par l'optimisation des surfaces de nos exploitations agricoles, l'assistance technique aux planteurs et fournisseurs locaux et la promotion des plantations villageoises, notre vision est de garantir et maintenir un rayonnement harmonieux à long terme de ces zones rurales.

Avec l'objectif d'obtenir la certification de la table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) dans un avenir proche et les différents projets de certification en cours pour l'ensemble de nos opérations, nous voulons devenir une référence mondiale en termes de gouvernance responsable et de performance opérationnelle ; gage d'une compétitivité durable.

Pour se faire et conformément à la nouvelle stratégie de développement durable du Groupe SIFCA, nous entendons de continuer nos activités opérationnelles et managériales

sur la base des 10 enjeux significatifs retenus après une étude approfondie de matérialité et répartis sur quatre axes stratégiques, que sont :

- **Gouvernance Ethique,**
- **Emploi et conditions de travail,**
- **Préservation de l'environnement,**
- **Communauté et innovation sociétale.**

L'importance de ces enjeux nous impose la transparence et nous amène à rechercher une amélioration continue de notre manière de rendre compte de l'impact de nos activités et de son acceptation par tous.

C'est pourquoi nous nous engageons à travers notre démarche de reporting extra-financier basé sur des standards internationalement reconnus à mesurer et relater publiquement nos impacts significatifs sur le triptyque économie, social et environnement.

En procédant ainsi, nous permettons à toute nos parties prenantes de mieux appréhender notre stratégie de création de valeur et notre performance globale.

Le présent rapport RSE présente notre niveau de performance et a été rédigé selon la dernière version du Global Reporting Initiative (GRI), OPTION ESSENTIELLE ; l'index du contenu GRI est présenté à la page 60 de celui-ci.

Les éléments d'information communiqués ont été vérifiés par un vérificateur externe de renommée internationale.

La période de reporting court du 1er janvier au 31 décembre 2020, tout en rappelant que ce rapport est le premier du genre pour le pôle oléagineux.



2

CONTEXTE GENERAL, SECTORIEL ET REGLEMENTAIRE

2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2020 a été très dure à plusieurs points de vue :

La crise sanitaire due au Covid-19 a obligé à modifier les modes de vie, et a souvent affecté les relations familiales et sociales pour l'ensemble des collaborateurs. Pour certains, cela a provoqué un isolement prolongé, loin de leurs familles, mais ces sacrifices ont permis de protéger nos sites, et d'avoir un bilan sanitaire plutôt positif vu les circonstances.

La pandémie a également bouleversé les modes de travail, en limitant les déplacements et les rencontres physiques. Un remarquable travail d'équipe a été effectué pour s'adapter aux circonstances, et en limiter les impacts.

Toutefois, les aspects sanitaires de la crise Covid n'ont pas trop affecté l'activité :

L'activité agricole s'est poursuivie normalement, et les productions des plantations en 2020 sont satisfaisantes et conformes aux prévisions budgétaires.

Sur le plan du développement durable, nous avons entamé un reporting extra financier plus robuste calqué sur les standards GRI.

2.2. CADRE SECTORIEL ET RÉGLEMENTAIRE

AU NIVEAU NATIONAL

La n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable prévoit en son article 39 que les entreprises du secteur privé doivent présenter de façon périodique un rapport sur le déploiement de son plan de développement durable.

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Le rapport de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise RSE (dit « reporting RSE ») : fait partie aujourd'hui des points d'attention pour lesquels les parties prenantes sont très attentives. De ce fait, les normes GRI se sont imposées parmi les cadres de référence internationalement reconnus en matière de reporting extra-financier permettant de lister des indicateurs sur lesquels communiquer et ainsi aborder un langage commun entre les entreprises pour mesurer et relater la performance en matière de durabilité et d'aborder un langage commun pour mesurer et relater la performance en matière de durabilité.

Une analyse de matérialité extra-financière : nécessite un dialogue avec les parties prenantes afin d'identifier et de prioriser l'ensemble des enjeux extra-financiers ; ce qui sous-entend en amont d'avoir réalisé une cartographie des parties prenantes.

Le contrôle des informations extra financières : Les informations figurant dans le reporting extra-financier font l'objet d'une vérification par un vérificateur indépendant, selon des modalités précises. Cette vérification par le vérificateur indépendant donne lieu à un avis d'assurance qui est transmis aux actionnaires en même temps que le rapport de gestion.







3

PRESENTATION DU MODELE D'AFFAIRE



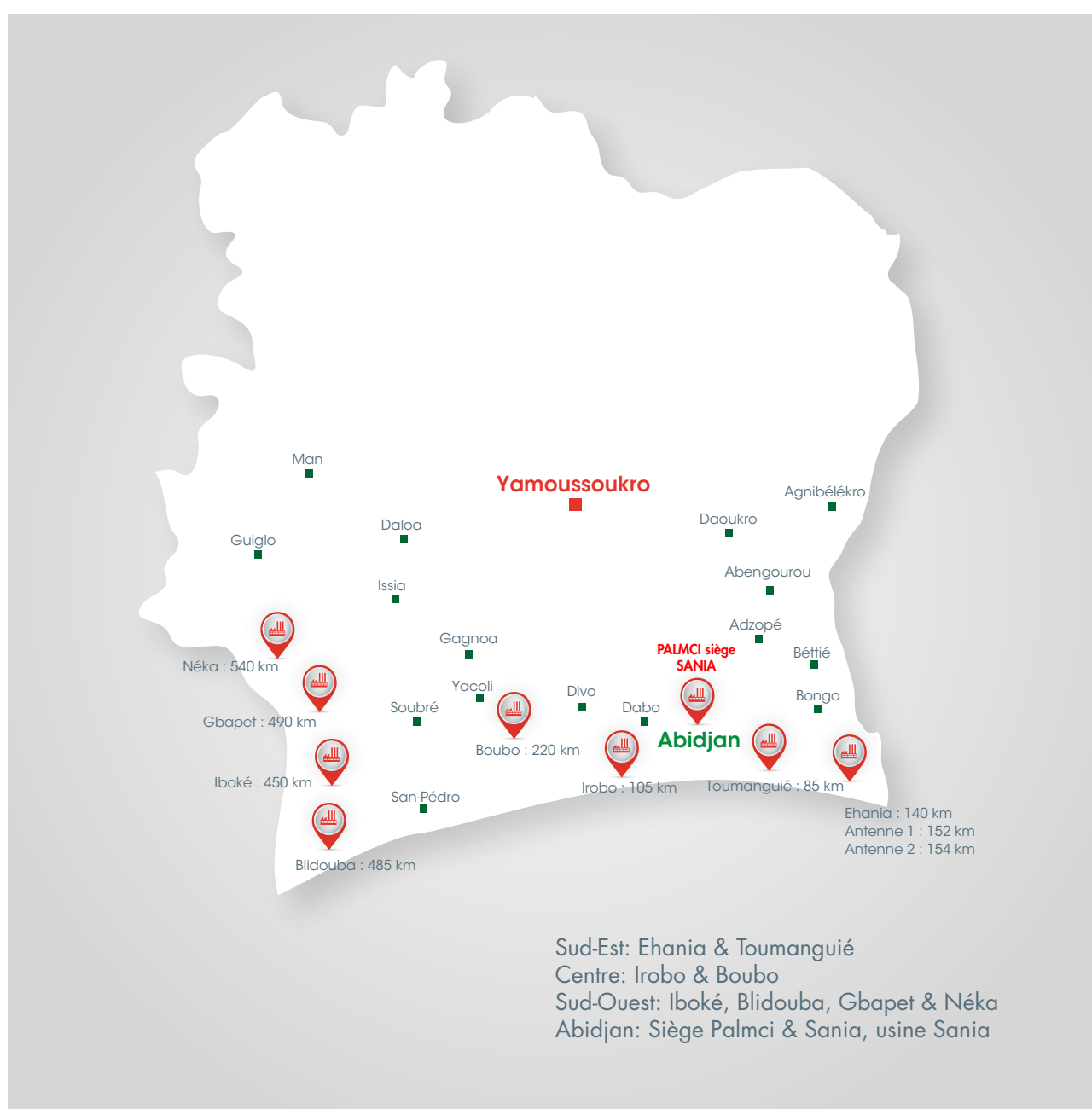
3.1. ORGANISATION ET STRUCTURE

CAPITAL SOCIAL ET FORME JURIDIQUE

PALMCI et SANIA sont des Sociétés Anonymes (SA) avec conseil d'administration. Elles sont filiales du Groupe SIFCA regroupées toutes ensemble dans le pôle oléagineux. Elles sont présentes sur la chaîne de valeur de la production et de la raffinerie de l'huile de palme. Leur siège social est Abidjan, Boulevard de Vridi. Le capital de PALMCI est de 20 Milliards et SANIA de 44 Milliards.

Les activités de SANIA sont à Abidjan tandis que les unités opérationnelles de PALMCI sont réparties sur les zones Sud-Est, Centres et Sud-Ouest de la cote d'ivoire (cf. carte ci-dessous)..

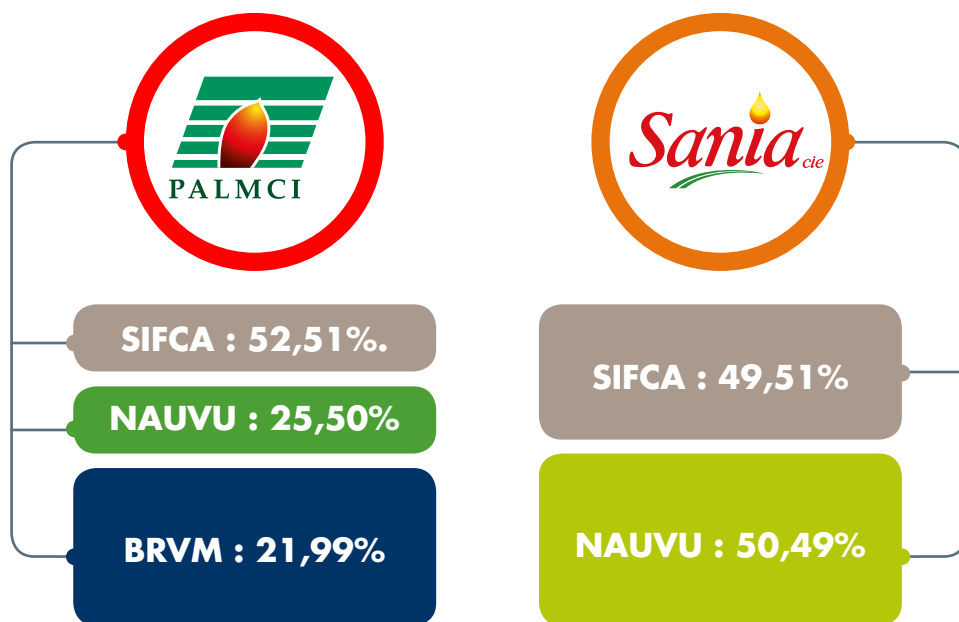
Localisation géographique de SANIA, PALMCI et ses huileries



3.1.1. Actionnariat et composition du conseil d'administration

Actionnariat

Les actionnaires du pôle oléagineux se répartissent les parts de la manière suivante



Composition du Conseil d'Administration

PALMCI :

Président M. Alassane DOUMBIA		
Mme Lucie Barry Tannous	01 05	M. Kin Wai Goon
M. Honoré N'Guetta Assanvo	02 06	La société SIFCA SA représentée par Monsieur Nazaire Gounongbé
M. Pierre Billon	03 07	La société WILMAR INTERNATIONAL LTD représentée par Monsieur Santosh Pillai
M. David Billon	04 08	La société IMMORIV SA représentée par Monsieur Alassane Doumbia.
Direction Générale M. KOREKI Christophe		

SANIA:

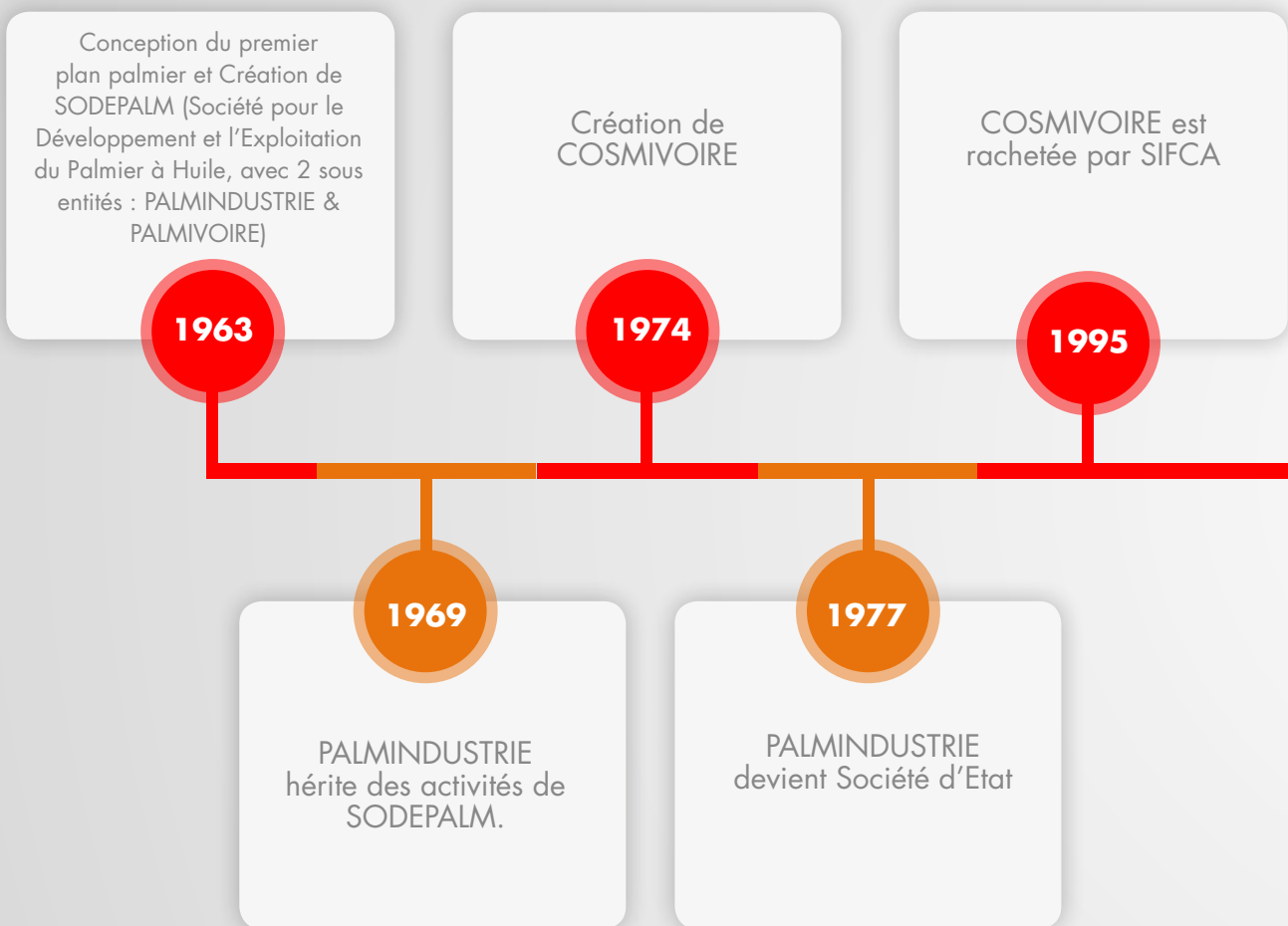
**Président
M. Pierre BILLON**

M. KUOK Khoon Hong **01 03** WILMAR Interna représentée Amit SURJ

M. SANTOSH Vasu Kumar Pillai **02 04** M. Alassane DOUMBIA

**Direction Générale
M. Lacina COULIBALY**

3.1.2. Historique de création et d'évolution des entités du pôle oléagineux





PALMCI devient filiale de SIFCA

COSMIVOIRE devient SANIA, filiale de SIFCA

1997

2008

1996

Création de PALMCI (Société des palmes de Côte d'Ivoire) à la faveur de la privatisation de PALMINDUSTRIE

1999

Entrée de PALMCI à la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières)

2011

Création de MOPP (Maryland Oil Palm Plantation) au Liberia

3.2. ETATS FINANCIERS PAR FILIALE

3.2.1. Chiffre d'affaires et commercialisation des produits

PALMCI : Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2020 s'élève à 119 760 millions de FCFA contre 104 588 millions de FCFA en 2019, soit une hausse de 15%.

SANIA : Le chiffre d'affaires 2020 est de 188, 5 milliards FCFA et le résultat net de 6,1 milliards FCFA.

Nota: Au cours de l'exercice 2020, PALMCI et SANIA n'ont bénéficiés d'aucune aide financière publique.

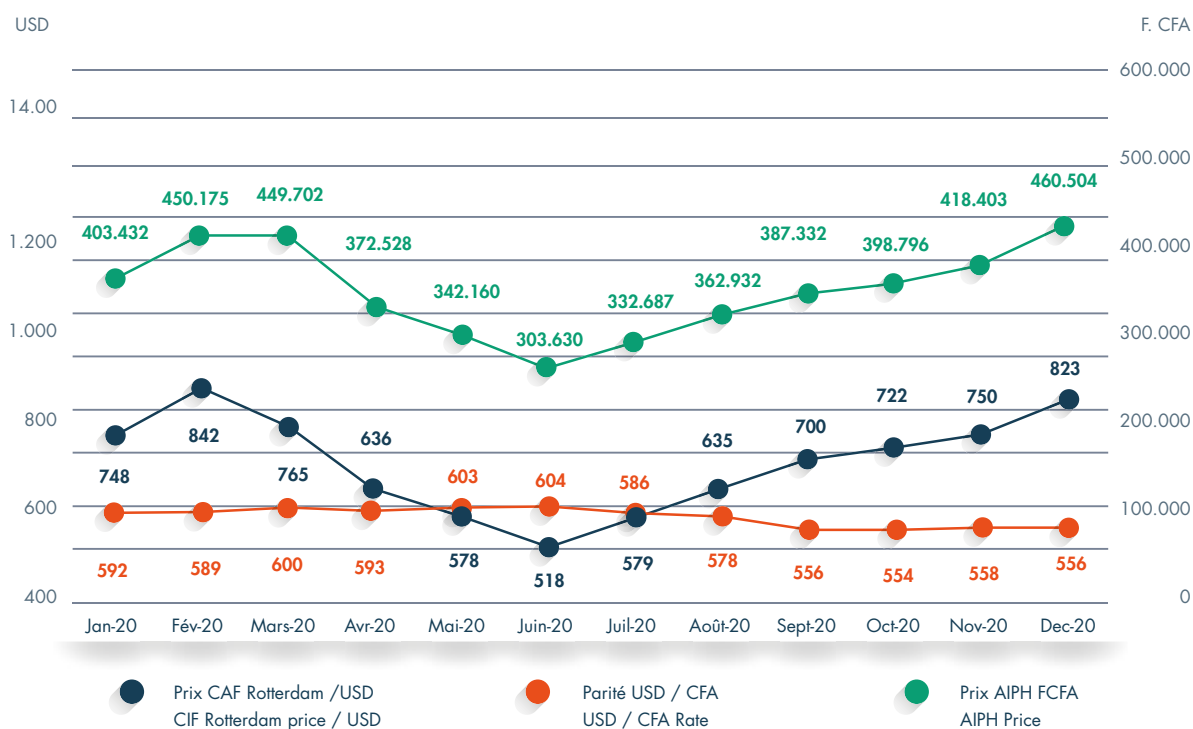
3.2.2. Evolution des cours mondiaux de l'huile de palme

Dans le cadre du mécanisme de prix utilisé par l'AIPH (Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile) pour la détermination du prix de vente de l'huile de palme brute sur le marché local, le cours moyen mondial CAF Rotterdam pour l'exercice 2020 s'est établi à 691 \$/T contre 538 \$/T en 2019, soit une hausse de 29%.

De 2019 à 2020, le cours du dollar est stable, passant d'une parité moyenne annuelle de 584 FCFA en 2019 à 581 FCFA en 2020.

Il en résulte un prix moyen de vente de l'huile de palme brute, déterminé par l'AIPH, de 390 190 FCFA/T en 2020 contre 314 371 FCFA/T en 2019, soit une hausse de 24%

Evolution des cours mondiaux de l'huile de palme



3.3. LE MARCHÉ DU PÔLE OLÉAGINEUX ET SES SPÉCIFICITÉS

3.3.1. *Marché national et international*

Le marché de PALMCI est essentiellement national. En effet, PALMCI est le fournisseur exclusif de SANIA à qui elle vend toute sa production d'huile de palme brute (CPO). Jusqu'à ce jour PALMCI n'exporte pas sa production à l'étranger.

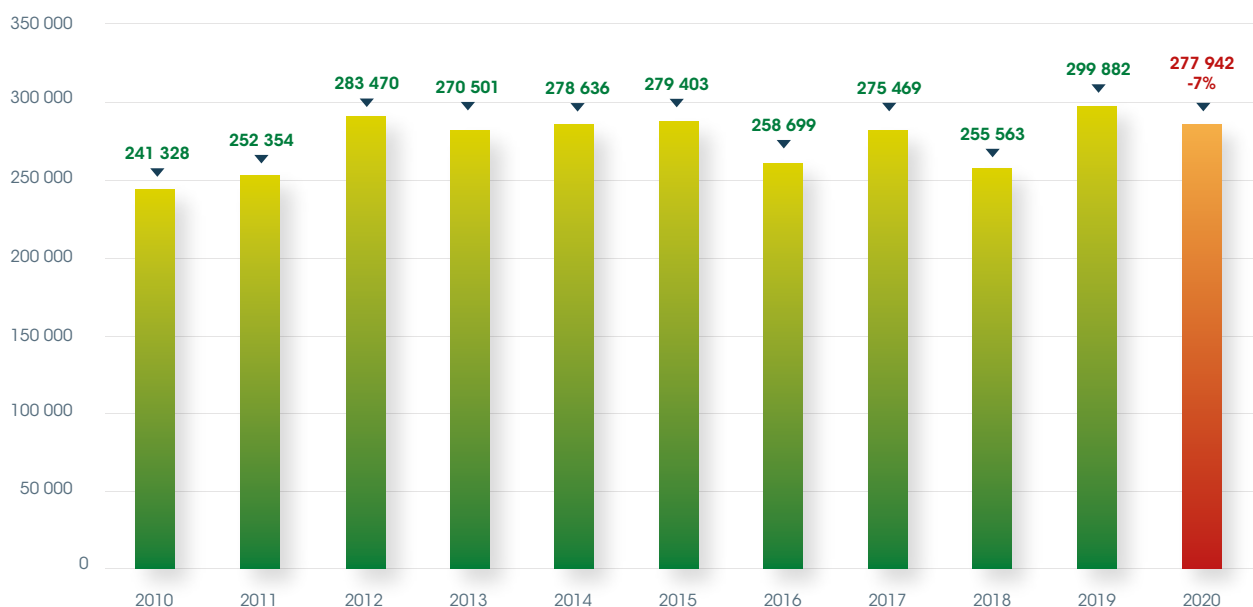
SANIA spécialisée dans la raffinerie de l'huile de palme brute détient une part de 58% du marché national. Le concurrent SARCI se positionne derrière SANIA avec 24 % et les autres se partagent le reste du marché. Au niveau sous régional, principalement au Mali et au Burkina, SANIA est leader avec 60 % des marchés desdits pays.

Cependant, ces pays ont depuis peu fixé un quota d'importation afin d'encourager la consommation locale ce qui oblige SANIA à réviser sa stratégie d'exportation d'huile vers ces destinations. Elle a donc décidé de réorganiser la distribution en privilégiant la spécificité de clients exclusifs.

Toutefois la situation sécuritaire au nord de la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso pourrait entacher l'acheminement des produits vers ses clients exclusifs. En réponse, SANIA prévoit une distribution par la voie ferrée.

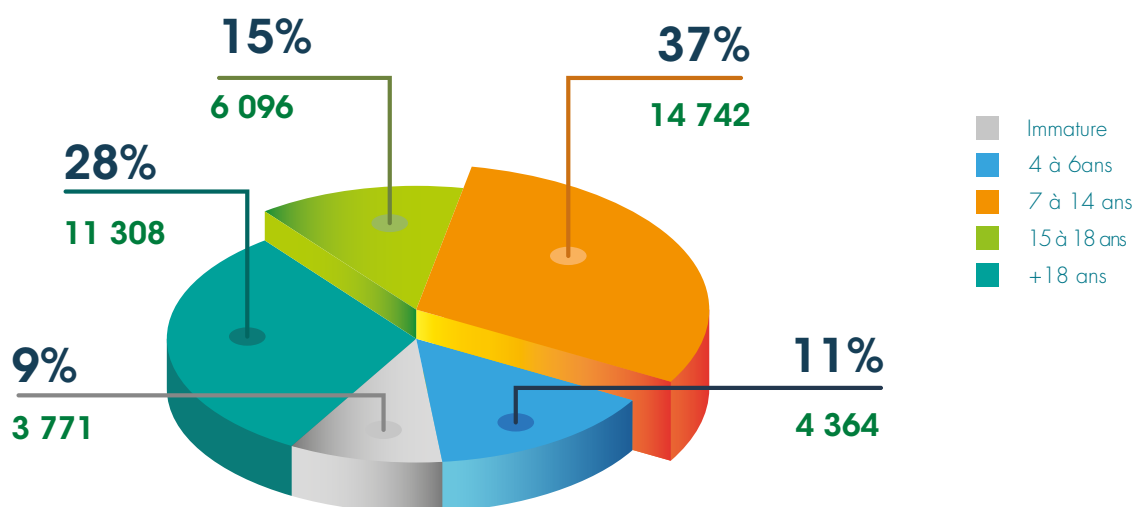
3.3.2. *Production et consommation de l'huile de palme brute - CPO*

La production de régimes des plantations industrielles (PI) est de 601 750 T en 2020 contre 642 688 T en 2019, soit une baisse de 6%. L'achat de régimes aux planteurs villageois (PV) fait 662 825 T en 2020 contre 722 436 T en 2019 soit une baisse de 8%. L'ensemble de la production (PI et PV) a permis une production d'huile de palme brute : 277 942 T en 2020 contre 299 424 T en 2019 soit une baisse de 7%.

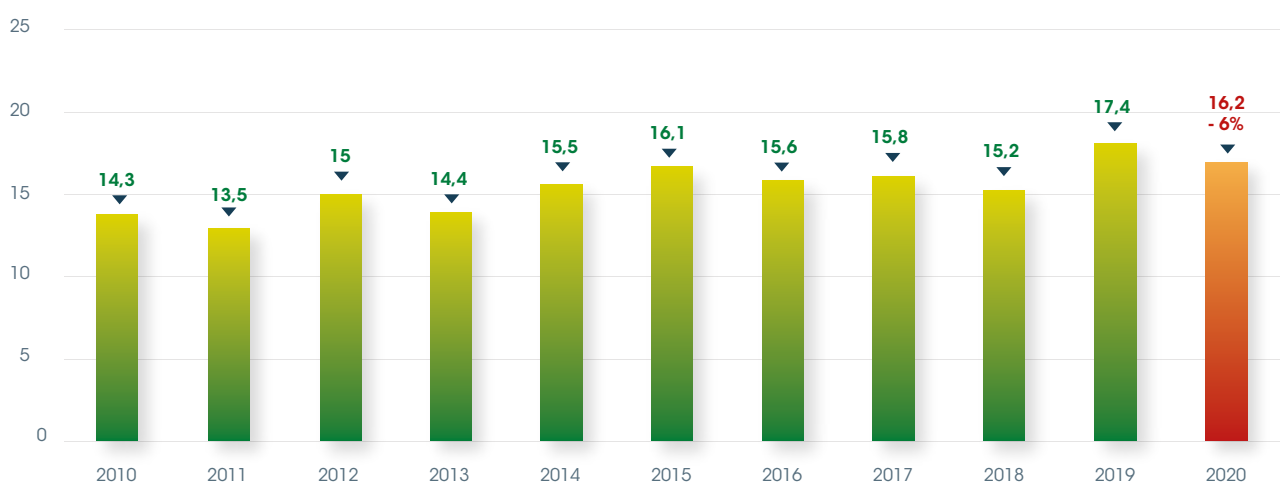


Cette production repose sur 63% du verger à moins de 15 ans avec un potentiel de production élevé. Le rendement à l'hectare est passé de 17,4 t/ha en 2019 à 16,2 t/ha en 2020, soit une baisse de 6%. Cf. illustration ci-dessous :

Rendement par tranche d'âge du vergé



Production plantation à l'hectare



3.4. OBJECTIF ET STRATÉGIE DE VALEUR AJOUTÉE

3.4.1. Une stratégie de gouvernance et éthique

Le pôle oléagineux a élaboré sa propre stratégie de Gouvernance, d'éthique, et de durabilité. Elle repose sur les principes établis sur l'ensemble du Groupe SIFCA.

Au-delà de l'actionnaire SIFCA, cette stratégie prend également en compte les principes de gouvernance et de stratégie de l'actionnaire Wilmar.

La mise en place d'un dispositif anti-corruption, depuis fin 2020, a également contribué à structurer cette stratégie. De même, les exigences des bailleurs de fonds apportent une contribution.

PALMCI et SANIA sont membres de plein droit de l'Association Interprofessionnelle de l'Huile de Palme (AIPH). Par ailleurs, L'évaluation ECOVADIS, est devenue à la fois un « instrument de mesure », et aussi un outil de progrès pour le Groupe SIFCA qui a donc souhaité l'évaluation de la filiale PALMCI en 2021.

Tous ces enjeux nous permettent de définir une stratégie claire de gouvernance et d'éthique, en prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux dans les prises de décisions importantes.

3.4.2. Une stratégie sociale

Sur le plan interne, le pôle oléagineux estime que le bien-être des collaborateurs est nécessaire. Pour ce faire, il actionne les leviers sociaux disponibles afin de garantir sa stabilité et assurer les performances nécessaires à sa croissance.

Sur le plan externe, une relation privilégiée avec les communautés locales se poursuit et se construit avec un meilleur ancrage, en vue d'apporter une contribution au développement social et économique des populations locales.

L'appui au développement des plantations villageoises et l'encadrement des planteurs est donc au cœur de la stratégie. Les achats de régimes de palme aux planteurs augmentent dans des proportions importantes, contribuant au développement économique local.

3.4.3. Une stratégie environnementale

Le pôle oléagineux a conscience de l'importance de son rôle dans la protection de l'environnement. Pour exercer cette responsabilité, il s'attelle à hiérarchiser et à maîtriser ses impacts environnementaux, à modifier les comportements, à faire évoluer les pratiques, et à minimiser les conséquences néfastes de ses activités sur l'environnement.

De façon générale, il a intégré dans sa gestion quotidienne la préservation de l'environnement, à travers la gestion et le traitement des déchets, le traitement des effluents, la préservation et la restauration de la biodiversité, et enfin l'intégration des impératifs de lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de leur projet de certifications intégrés ISO, PALMCI et SANIA ont formalisé chacune une Politique Environnementale au regard de la spécificité de leurs activités portant sur les thèmes de l'huile de palme Durable, de Zéro Déforestation, de gestion des déchets, et de gestion des pesticides. PALMCI et SANIA s'engagent sur l'ensemble de leur périmètre à faire respecter les politiques auprès des employés, clients, fournisseurs et prestataires.

3.5. INITIATIVES EXTERNES ET ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS

Sur le plan des initiatives externes, les engagements de PALMCI et SANIA reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

PALMCI et SANIA sont tous les deux membres de l'Association Interprofessionnelle de l'huile de Palme (AIPH) ; organisation interprofessionnelle nationale de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire.





LES PARTIES PRENANTES



- **PALMCI** : les parties prenantes chez PALMCI ont été identifiés au-delà de ses clients directs. L'intention est de se concentrer uniquement sur les parties intéressées pertinentes qui peuvent avoir une incidence sur l'aptitude de l'entreprise à fournir des produits et services satisfaisant aux exigences. PALMCI s'est donc appuyé sur ses enjeux stratégiques externes et internes pour déterminer ses parties intéressées pertinentes.
- **SANIA** : De même dans le cadre de sa démarche environnementale et sociale, SANIA a aussi identifié ses parties prenantes sous la terminologie de parties intéressées pertinentes.

Le regroupement des différents acteurs identifiés par PALMCI et SANIA a permis de lister les parties prenantes et leurs attentes dans la section suivante.

4.1. LISTE DES PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

PARTIES PRENANTES	ATTENTES
INTERNES	
Syndicat	Satisfaction des revendications syndicales
Délégués du personnel	Dialogue constructif et écoute mutuelle
Employés	Meilleures conditions de travail et de vie
EXTERNES	
Fournisseurs de matières premières	Bonne collaboration et achat équitable
Planteurs villageois	Bonne collaboration et achat équitable
Communautés riveraines	Dialogue et prise en compte des attentes
Associations des consommateurs	Informations équitables sur les produits
Organisme de certification	Transparence et collaboration franche
Agence de notation	Transparence
Banques d'investissement	Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêts d'investissement
Ministère de l'environnement	Respect de la réglementation environnementale
Ministère du commerce	Approvisionnement satisfaisant du marché national et maîtrise de l'inflation
Ministère de l'agriculture	
Association et ONG environnementales	Respect de l'environnement

4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES PARTIES PRENANTES

La matérialité est un concept qui permet aux entreprises de rendre compte des informations jugées les plus pertinentes concernant leur activité. Les parties prenantes sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de l'activité des entreprises.

Il faut entendre ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise. Les principales parties prenantes sont les dirigeants, les salariés, syndicats, actionnaires, fournisseurs et clients.

Une analyse de matérialité est faite afin d'écouter les parties prenantes et créer de la valeur ajoutée dans la réalisation du reporting extra-financier. Elle a été réalisée sur la base de 4 critères :

1. Impact négatif des parties prenantes sur les entités

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'action de cette partie prenante ne nuit pas, sinon de façon marginale, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante peut nuire, de manière ponctuelle et sur certains sites, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante a le potentiel de nuire régulièrement, et sur plusieurs sites, à l'activité du pôle, voire de menacer certains projets.	L'action de cette partie prenante peut remettre en question des activités clés du Groupe voire des filiales entières.

2. Impact négatif des entités sur les parties intéressées

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'activité du pôle n'influence pas cette partie prenante de manière négative, sinon de façon marginale.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif ponctuel sur cette partie prenante mais sans remettre en question ses conditions de vie de manière significative.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif régulier ou permanent sur cette partie prenante et en partie l'obliger à modifier ses modes de vie.	L'activité du pôle peut mettre en danger le patrimoine physique ou culturel, les conditions de vie ou l'activité de cette partie prenante et lui causer des dommages potentiellement irréversibles.

3. Le potentiel de collaboration positive

1 : NÉGLIGEABLE

Cette partie prenante n'a peu ou pas d'opportunité de collaboration positive avec PALMCI et SANIA (isolement géographique, peu ou pas de moyens de communication, décalage culturel, intérêts opposés...).

2 : MODÉRÉ

Cette partie prenante peut, de manière ponctuelle, entrer en communication avec PALMCI et SANIA, mais engager une collaboration positive exigerait qu'elle déploie davantage de ressources ou soit plus disponible.

3 : SIGNIFICATIF

Cette partie prenante peut, de manière régulière, entrer en communication avec PALMCI et SANIA manifeste un intérêt pour collaborer avec elle sur certains projets lorsque SIFCA le propose.

4 : CRITIQUE

Cette partie prenante a un intérêt stratégique à collaborer de manière positive avec PALMCI et SANIA et se montre proactive dans cette démarche.

4. La vulnérabilité des personnes ou des populations

1 : NÉGLIGEABLE

Les conditions de vie (domicile, emploi, santé, famille) de cette partie prenante sont stables et suffisantes pour lui assurer une existence digne. Son activité n'est pas menacée.

2 : MODÉRÉ

Les conditions de vie et/ou l'activité de cette partie prenante peuvent changer ponctuellement et de manière limitée. Elle peut demander de l'aide, sans se trouver dans une situation critique.

3 : SIGNIFICATIF

Les conditions de vie de cette partie prenante et/ou son activité sont instables et son existence s'en trouve affectée. Elle a besoin d'une aide régulière.

4 : CRITIQUE

Les conditions de vie de cette partie prenante ne lui permettent pas de s'assurer une existence digne, menacent de s'empirer et la mettent potentiellement en danger, et/ou son activité menace de s'effondrer.

L'identification et l'analyse des risques sont formalisées selon le cadre réglementaire usité dans les articles afférents au cadre juridique de reporting extra-financier. Nous retrouvons ainsi les aspects socioéconomiques, environnementaux et sociétaux.

Le travail préparatoire a permis d'identifier **10 enjeux RSE prioritaires pour le Groupe**. Il a été fait avec l'appui du consortium de bureau d'Etudes, dans le cadre d'une assistance technique de Proparco / FMO et le Groupe SIFCA.

La matrice met en exergue les enjeux cruciaux, stratégiques ainsi que les enjeux importants que le pôle oléagineux devrait intégrer dans la mise à jour de la stratégie RSE.

4.3. PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le processus de dialogue avec les parties prenantes se fait à deux niveaux :

Au niveau interne, il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, délégués du personnel.

En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les délégués du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des sujets de préoccupation des employés.

Au niveau externe, des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets de préoccupation spécifique, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des communautés sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunions.





5

**PRINCIPAUX
RISQUES,
POLITIQUES ET
DILIGENCES
ASSOCIEES**

5.1. FACTEURS DE RISQUES ET IMPACT À MOYEN ET LONG TERME

Les remontées progressives du coût de l'huile de palme donnent une perspective d'amélioration de la rentabilité, de croissance et de relance des investissements pour PALMCI. Cependant, sur le marché de l'huile raffinée, les prix étant plafonnés, cette remontée n'induit pas nécessairement un gain pour SANIA.

Par ailleurs, les incertitudes des effets du Covid-19 sur l'économie mondiale constituent encore des risques de ralentissement à moyen terme.

5.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES

Une sorte de « storytelling » a permis de recouper les différents risques que nous listons ci-dessous :

1 : Être une entreprise exemplaire

- Intégration d'une gouvernance DD aux décisions stratégiques de l'entreprise ;
- Respect des droits fonciers (accaparement des terres arables) et des peuples autochtones ;
- Éthique des affaires et lutte contre la Corruption ;
- Engagement politique responsable ;
- Sécurité des consommateurs ;
- Information du consommateur et traçabilité ;
- Protection des données des parties prenantes

2 : Être une entreprise responsable

- Formation des salariés et employabilité ;
- Dialogue Social et respect du droit des salariés à être représentés ;
- Non-discrimination et égalité des chances ;
- Respect des droits de l'Homme (incluant nos producteurs) : Travail des enfants, Travail forcé, etc.
- Sécurité, ergonomie, et santé au travail ;
- Conditions de logement.

3. En étant attentif à ce qui nous entoure :

- Lutter contre le Changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, compensation carbone, etc.
- Adaptation de l'activité aux risques liés au changement climatique ;
- Maîtrise de la consommation d'eau ;
- Pollution des milieux (hors traitement des cultures), traitement des déchets et des rejets ;
- Gestion des traitements chimiques (engrais, pesticides) ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Préservation de la Biodiversité et lutte contre la déforestation.

4. Via un dialogue ouvert pour créer de la valeur avec toutes les parties prenantes :

- Contribution au développement socio-économique local ;
- Mécénat et actions sociétales ;
- Dialogue avec les parties prenantes (au global et en local) ;
- Achats responsables et engagement DD des fournisseurs ;
- Contribution au développement socio-économique local ;
- Partage de la valeur avec les producteurs ;
- Innovation responsable

RISQUES LIÉS AUX INFORMATIONS SOCIALES	PARTIES PRENANTES	POLITIQUES ET PROCÉDURES APPLIQUÉES	RÉSULTATS DE CES POLITIQUES ET PROCÉDURES
EMPLOI : <ul style="list-style-type: none"> l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ; les embauches et les licenciements ; les rémunérations et leur évolution 	Employés	<ul style="list-style-type: none"> Application des dispositions du code du travail applicables. Politique et plan de formation. - Politique RH et de gestion des carrières Signature des conventions collectives 	Attractivité de l'entreprise Coût/efficacité des formations Adéquation des compétences aux besoins Climat social favorable
		Rémunération variable	
<ul style="list-style-type: none"> Organisation du travail : l'organisation du temps de travail ; l'absentéisme 	Employeur Employés délégué du personnel	Disposition du code du travail Durée légale ou conventionnelle de travail Règlement intérieur Convention collective avec les syndicats et délégués du personnel	Flexibilité et attractivité de l'entreprise Suivi de l'absentéisme au travail
SANTÉ ET SÉCURITÉ : <ul style="list-style-type: none"> les conditions de santé et de sécurité au travail ; les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 	Employeur Employés Délégués du personnel Syndicats	Politique de santé et sécurité au travail Processus de certification et de déploiement ISO 45001 Evaluation des risques professionnels. Plan d'opération interne (POI)	Meilleur contrôle et suivi des accidents du travail Réduction des taux d'absentéisme baisse du taux de fréquence des accidents taux de gravité des accidents Espace & outils de travail sécurisés, protection individuelle et collective. Réduction de la pénibilité du travail
RELATIONS SOCIALES : <ul style="list-style-type: none"> l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ; le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail 	Employés Syndicat Délégués du personnel	Cadre réglementaire et d'organes représentatifs du personnel (code du travail, règlement intérieur, délégués du personnel, syndicats des travailleurs, comité santé et sécurité...)	Signature de convention collective Climat social favorable Plan d'actions et rapport d'activité du comité santé et sécurité au travail
FORMATION : <ul style="list-style-type: none"> les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement ; le nombre total d'heures de formation 	Employeur Employés Fournisseurs Sous-traitants	Description des politiques de formation Politique et plan de formation Politique RH et de gestion des carrières	Rapport de formation fichier de suivi des formations fiches d'émargement et de présence. Taux de participation Certification à la norme ISO 14001
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT : <ul style="list-style-type: none"> les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ; la politique de lutte contre les discriminations 	Employés Syndicat délégués du personnel	Politique contre la discrimination et le harcèlement Application du code de travail relatif au travail des enfants. Politique de recrutement	Affichage des mesures consacrées à l'égalité de traitement

RISQUES LIÉS AUX INFORMATIONS SOCIALES	PARTIES PRENANTES	POLITIQUES ET PROCÉDURES APPLIQUÉES	RÉSULTATS DE CES POLITIQUES ET PROCÉDURES
POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE <ul style="list-style-type: none"> l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ; les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; 	Employés Communautés riveraines Fournisseurs Sous-traitants	Politique environnementale ; Système de management environnemental ; Études d'impact environnemental et social (EIES) Études HCV/HCS PGES Processus de certification ISO 14001 : V 2015	Suivi des consommations et des émissions Gestion des déchets Dépenses liées à la protection de l'environnement Suivi et mise en œuvre du plan d'action environnemental
POLLUTION <ul style="list-style-type: none"> les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses 	Employés Communautés riveraines CIAPOL ONG	Politique environnement Politique de sante sécurité au travail Station d'épuration des eaux usées Permis environnemental Prescription technique d'exploiter	Rapport de mesure de rejets atmosphériques Rapport de mesure des effluents Construction de retentions Rapport de mesure de la qualité d'eau de consommation
ÉCONOMIE CIRCULAIRE : i) Prévention et gestion des déchets : <ul style="list-style-type: none"> les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ; ii) Utilisation durable des ressources : <ul style="list-style-type: none"> la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ; la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ; l'utilisation des sols 	Employeur Employés Délégués du personnel Syndicats	Procédures de gestion des déchets. Plan de gestion environnementale Politique environnementale Compteurs sur les points de captation de l'eau	Registres et fichiers de gestion et de suivi de déchets quantité de déchets recyclés, revalorisés, vendus Suivi des consommations d'énergie et de l'eau. Ratio des consommations d'eau, énergie
CHANGEMENT CLIMATIQUE : <ul style="list-style-type: none"> les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit ; les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique ; les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet 	Employeur Employés Communauté	Politique environnement Politique zéro déforestation Politique de l'huile de palme durable Politique zéro brulage Plan de gestion de la biodiversité	Rapports Haute Valeur de Conservation (HCV), Haut Stock de Carbone (HCS) Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) Suivi des émissions directes et indirectes des consommations

RISQUES LIÉS AUX INFORMATIONS SOCIALES	PARTIES PRENANTES	POLITIQUES ET PROCÉDURES APPLIQUÉES	RÉSULTATS DE CES POLITIQUES ET PROCÉDURES
---	--------------------------	--	--

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ : les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	Employeur Employés	Règles de préservation de la biodiversité.	Rapport d'études
	Communautés riveraines	Politique environnementale	cartographie des zones de préservation

RISQUES LIÉS AUX INFORMATIONS SOCIÉTALES	PARTIES PRENANTES	POLITIQUES ET PROCÉDURES APPLIQUÉES	RÉSULTATS DE CES POLITIQUES ET PROCÉDURES
---	--------------------------	--	--

ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : <ul style="list-style-type: none"> l'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local ; l'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ; les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci ; les actions de partenariat ou de mécénat 	Employés	Politique relative aux droits des communautés	Augmentation des revenus des communautés autonomisation des communautés
	Communautés locales	Code de conduite fournisseur	Infrastructures sociales Services de soins de santé, d'éducation et culturel
	Fournisseurs	Produit et service d'épargne et d'assurance vie et non vie	
	Sous-traitants	Cadre permanent de dialogue (CPD) avec les communautés locales	

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS <ul style="list-style-type: none"> la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ; la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale 	Employés	Code de conduite fournisseur	Impact socio-économique local, augmentation de revenu, boom des petits commerces et activités
	Communautés locales	Politique d'achat éthique	Circulations de devises
	Fournisseurs	Politique relative aux droits des communautés	
	Sous-traitants		

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Employés Employeur Actionnaire	Code de conduite	Registre des plaintes
		Comité éthique. Loi sapin 2	Rapport annuel du comité éthique
		Procédure et logigramme d'alerte	

PROJETS RSE EN 2020









MATERIALITE DES ENJEUX



6.1. DEFINITION DES ENJEUX SIGNIFICATIFS

Les 10 enjeux RSE du Groupe SIFCA priorités respectés par toutes les filiales dans leur stratégie de RSE

1	Gouvernance RSE et intégration dans les décisions stratégiques.
2	Éthique des affaires et achats responsables.
3	Santé et sécurité des consommateurs.
4	Conditions de travail décentes
5	Egalité de traitement de tous les travailleurs
6	Amélioration du cadre de vie (logement)
7	Changement climatique et deforestation
8	Gestion et traitement de l'eau (focus = potabilité et effluents)
9	Gestion des déchets et contrôle de la pollution
10	Inclusion et développement des communautés villageoises (autour des sites)

6.2. MATRICE DES ENJEUX

3 familles d'enjeux

Famille 1 : Les acquis

- **points de force à mieux valoriser** : sécurité conso, santé/sécurité travailleurs (investissement faible).
- **domaines à consolider dans l'ensemble du groupe** (enjeux environnementaux, formation, droits Humains).

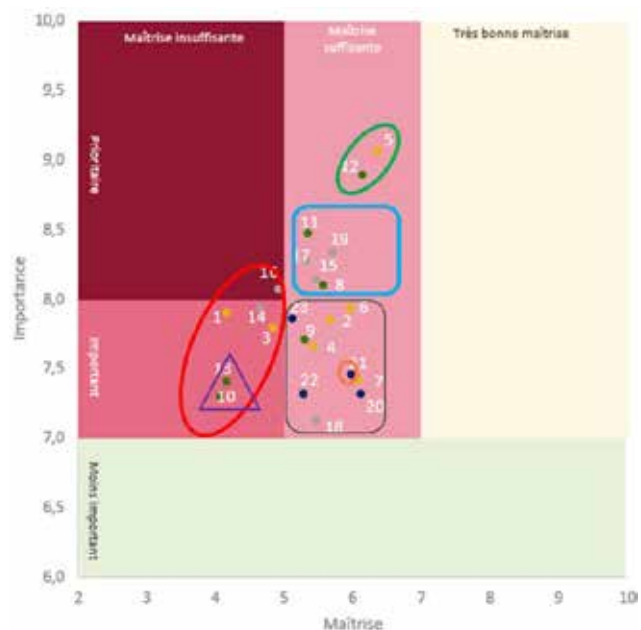
Famille 2 : Les points d'amélioration prioritaires

- **Sujets techniques** : climat, rejets eaux, logements, égalité de traitement, dont les leviers sont à **optimiser selon vos capacités**
- **Sujets de posture** : gouvernance DD, éthique des affaires qui sont liés à des **manières de faire** (dépenses limitées).

*2 sujets à forte sensibilité interne (logement et traitement)
Le logement étant le + grand risque réputationnel pour SIFCA et une attente forte des bailleurs*

Famille 3 : Les enjeux d'innovation pour le futur

L'enjeu du Dialogue avec PP a été identifié comme une priorité. Ayant fait l'objet de signaux faibles d'alerte mais aussi d'un intérêt fort de vos DUA (dialogue proactif, engageant et centré sur des sujets d'opportunité). Il apparait comme l'une des solutions aux autres défis de SIFCA.







7

**RAPPORT PORTANT SUR
LES INFORMATIONS
SOCIALES,
ENVIRONNEMENTALES
ET DE GOUVERNANCE**



7.1. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

7.1.1. Gouvernance développement durable et stratégie

Après une décennie de pilotage de sa démarche développement durable l'ensemble du Groupe SIFCA a créé de la valeur pour ses parties prenantes de manière significative, notamment autour de ses sites d'implantation. L'amélioration continue exige une rétrospection de notre démarche afin de la renforcer et de prendre en compte les nouveaux enjeux.

les entités du pôle oléagineux adhèrent totalement à la stratégie développement durable du Groupe SIFCA et intègrent dans leur gouvernance les engagements pris vis-à-vis de leurs partenaires et des initiatives externes.

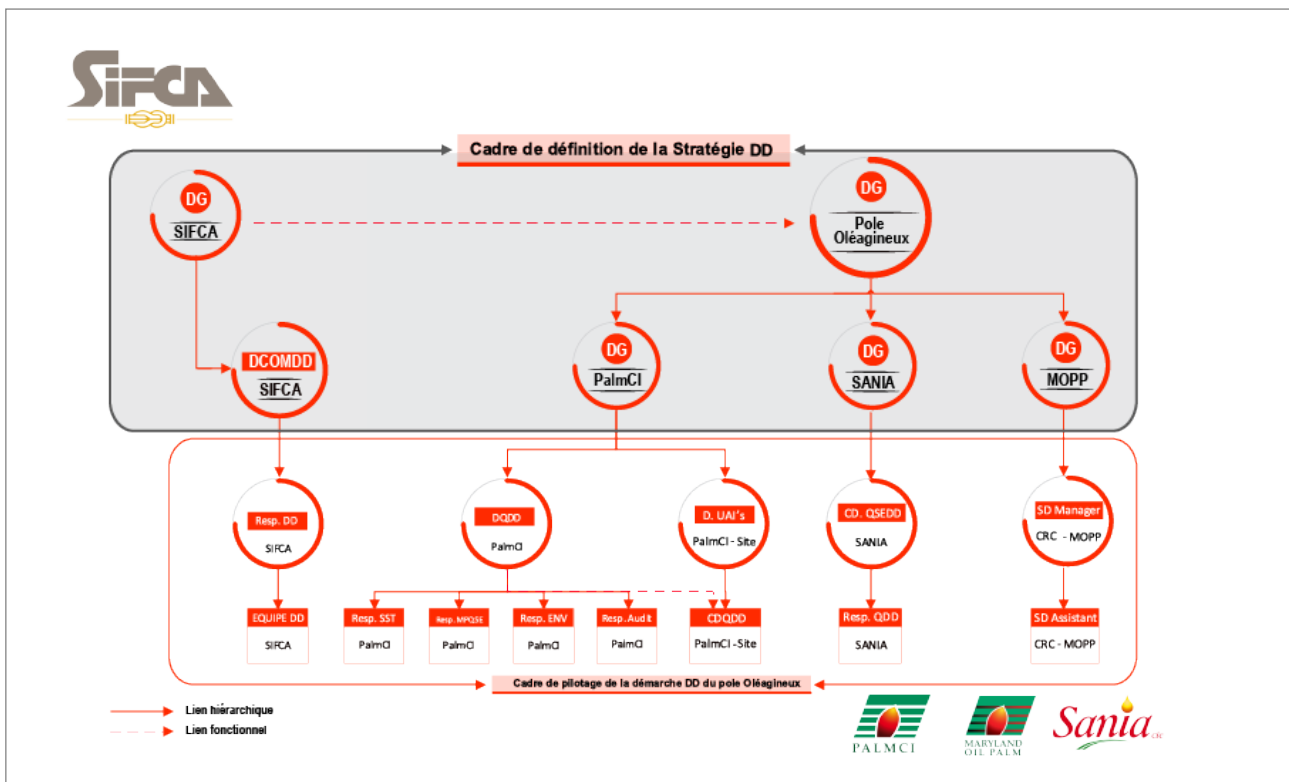
7.1.2. Pilotage développement durable dans le pôle oléagineux

Le pilotage du développement durable est assuré dans chaque filiale du pôle oléagineux par un département Qualité & Développement Durable (DQDD) qui est directement rattachée à la direction générale de la filiale.

Ces départements ont la charge de garantir et de piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe SIFCA et celle des partenaires techniques et financiers. Elles ont la mission d'œuvrer à la satisfaction des attentes des parties prenantes du pôle oléagineux.

Pour se faire, elles sont en lien fonctionnel avec la Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA.

7.1.3. Organigramme développement durable du pôle oléagineux



7.1.4. Ethique des affaires et achats responsables

COMITÉ ÉTHIQUE ET POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Encouragés par le Groupe SIFCA, les filiales du pôle oléagineux ont mis en place des comités éthique. En effet, l'éthique des affaires représente une base essentielle de la culture du Groupe SIFCA qui doit concentrer tous les efforts nécessaires pour atteindre et maintenir une conduite irréprochable sur l'ensemble de ses activités.

Le Groupe SIFCA s'est engagé sur l'ensemble de son périmètre à suivre et à respecter la réglementation établie par la loi Sapin II qui définit les huit mesures obligatoires du dispositif anticorruption.

DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE DÉTECTION DE LA CORRUPTION

Le dispositif d'alerte et de détection se fait à deux niveaux :

- *Obtenir des informations et détecter tout ce qui peut constituer une alerte*

Il est important de faciliter tous les canaux de remontée d'informations. Certains canaux dépendent de la volonté de personnes internes ou externes d'informer sur des infractions, fraudes, ou comportements inappropriés. Cela suppose qu'elles connaissent clairement nos engagements et aussi nos données de contacts et qu'elles aient la garantie de confidentialité pour ne pas exposer la source de l'information.

- *Traiter les alertes reçues.*

Les informations détectées doivent être vérifiées, analysées et traitées, de sorte que les personnes responsables soient sanctionnées et surtout à ce que les conditions qui ont amené à cette fraude ne se reproduisent plus.

RISQUE D'ÉVASION FISCALE

Les entités du Groupe SIFCA apportent une attention particulière au régime de fiscalité en vigueur dans leurs différents pays. A ce niveau, les filiales PalmCI et SANIA s'emploient à respecter rigoureusement la législation fiscale. Aussi font-elles très attention à leur politique de prix, au regard du marché afin d'éviter la concurrence déloyale.

A ce jour PALMCI et SANIA n'ont aucune action en justice pour des questions de pratiques anti-concurrentielles et n'ont identifiés aucun cas de corruption.



7.2. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

7.2.1. *Emploi et égalité de traitement*

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCÈLEMENT

PALMCI et SANIA adhèrent à l'engagement du Groupe SIFCA en matière de Discrimination et Harcèlement. Cet engagement est formalisé à l'article 3.7 du Code de Conduite du Groupe SIFCA, qui est communiqué et signé par tous les employés.

La diversité des employés et des cultures représentées au sein du Groupe constitue un formidable atout. Dans le cadre de ses orientations fondamentales, SIFCA veut résolument offrir à ses salariés une égalité de chance en termes de reconnaissance, de progression individuelle et de parcours de carrière, quelles que soient leurs origines ou leurs croyances. SIFCA ne veut tolérer aucune discrimination, ni harcèlement quel qu'en soit le fondement, notamment, sur la race, l'ethnie, le sexe, l'âge, la religion, ou les opinions politiques ou syndicales.

Les directeurs, responsables et employés veilleront à :

- a) Toujours traiter tous leurs collègues et collaborateurs avec respect et courtoisie ;
- b) Toujours s'abstenir de toute forme de violence et de harcèlement sur le lieu de travail, c'est-à-dire de tout comportement qu'un individu raisonnable pourrait considérer comme dégradant, humiliant, discriminatoire ou comme une forme d'intimidation (utilisation d'insulte, de plaisanteries grivoises, d'un langage vulgaire, de moqueries) ;
- c) Ne pas diffuser, afficher ou promouvoir des messages ou images offensants ;
- d) Ne pas faire de remarque indécente concernant le corps ou l'apparence physique d'un employé ;
- e) Ne jamais permettre que des facteurs comme la race, la religion, la couleur de la peau ou encore l'orientation sexuelle déterminent des décisions d'offre d'emploi, d'embauche, de classification, de formation, d'apprentissage, de promotion, de taux de salaire, de transfert, de mise à pied ou de licenciement (ni tolérer que d'autres prennent des décisions en fonction de tels facteurs).
- f) Ne jamais permettre que des handicaps physiques déterminent des décisions relatives au travail, à moins que de tels handicaps n'empêchent une personne de faire son travail en toute sécurité et que le poste ne puisse être adapté.

En plus de leur règlement intérieur respectifs, PALMCI et SANIA appliquent, sur l'ensemble de sites opérationnel, les termes du Code du Travail de la Côte d'Ivoire.

ELIMINATION ET ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE ET DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le Groupe SIFCA condamne fermement le travail forcé.

Nous nous efforçons de garantir des relations de travail librement choisies et exemptes de menaces, conformément aux législations nationales, internationales et au code de conduite du Groupe. Chaque employé dispose d'une fiche de poste. Dans le cas contraire, il est en droit d'en exiger une.

PALMCI et SANIA respectent strictement cet engagement du Groupe dans toutes leurs opérations. De ce fait, ils s'engagent à ne pas employer d'enfants ni dans ses usines ni dans ses plantations, pour les emplois directs ou les prestataires.

Répartition de l'effectif par zone géographique

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	EFFECTIFS 2020
Permanents (CDD/CDI)	7 455	306	7 761
Temporaires	0	1 441	1 441
Total Effectif	7 455	1 747	9 202

Les travailleurs temporaires au niveau de SANIA, sont des contractuels occasionnels sous-traités mis à la disposition de SANIA par des structures de placement telles que PRESTIMEX, INTERIM PRO, SIFPA et RMO. Dans le cadre de notre reporting, la définition de travailleurs permanents et temporaires résulte dans le fait que les travailleurs permanents sont les travailleurs ayant un contrat de type CDI et CDD avec l'entreprise alors que les temporaires ont un contrat de type prestation de service et ne sont pas rémunérés directement par l'entreprise.

Cette définition de la notion des travailleurs temporaires est valable et appliquée à toutes les entités du Groupe SIFCA.

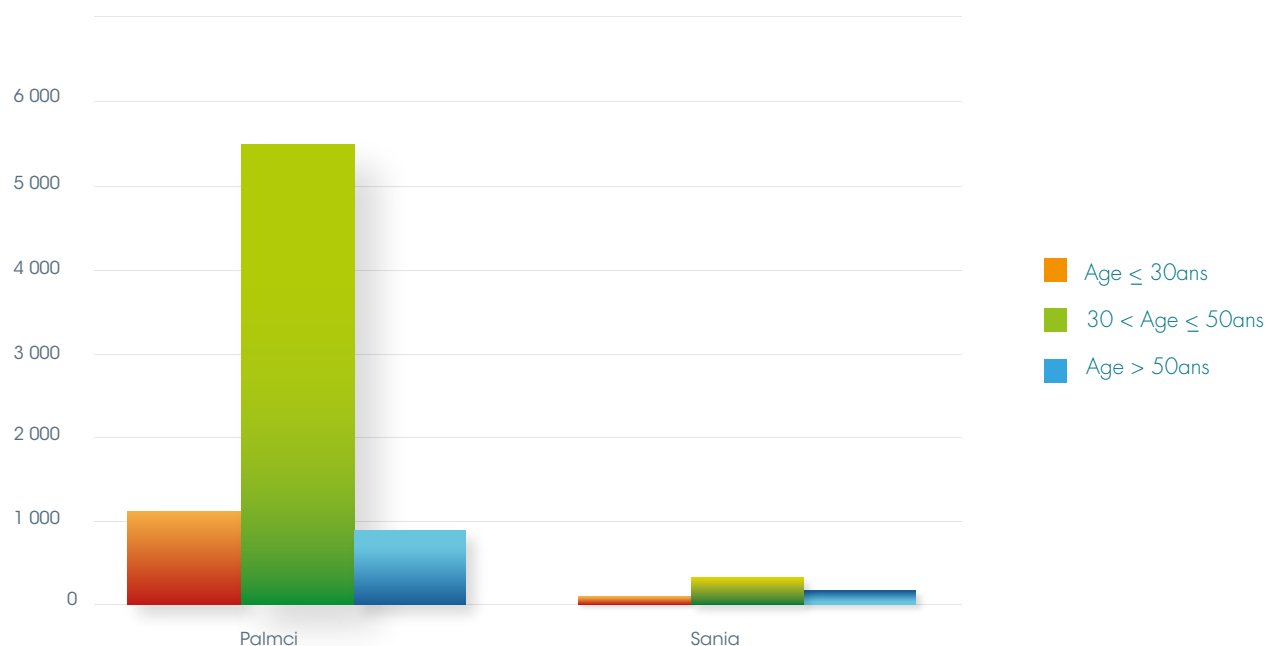
Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	EFFECTIFS 2020
Hommes	6 685	247	6923
Femmes	770	59	838
Cadres-Total	157	74	231
Cadres-Hommes	135	53	188
Cadres-Femmes	22	21	43
Femmes dans le Comité de direction	6	1	7
% cadres	2,11%	24,18%	2,98%

Répartition de l'effectif par âge

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	EFFECTIFS 2020
Age ≤ 30 ans	1 131	8	1 139
30 < Age ≤ 50	5 457	228	5 685
Age > 50 ans	867	70	937
Total	7 455	306	7 761

Pyramide des âges



Embauches

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	EFFECTIFS 2020
Total embauches (CDI, CDD)	1356	10	1366

Répartition des licenciements et départs

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	EFFECTIFS 2020
Nombre de licenciements (CDI, CDD)	30	0	30
Nombre de démissions (CDI, CDD)	80	0	80
Nombre total de départs, CDI et CDD (licenciement, démissions, départ en retraite et autres, décès inclus)	1224	12	1236

7.2.2. Rémunérations et avantages sociaux

PALMCI et SANIA gèrent les évolutions des salaires en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie. Ils évaluent régulièrement l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par postes et ceux offerts par le marché du travail.

Des évaluations individuelles sont faites régulièrement et permettent de gérer les évolutions des carrières et des rémunérations.

PALMCI et SANIA appliquent également les principes de non-discrimination dans leur politique de rémunération et d'évolution de carrière. Par ailleurs, elles supportent intégralement les frais de recrutement.

Tous les cadres disposent d'une part variable individuelle dans leur rémunération et d'un plan de retraite. Selon le contexte de chaque entité, les employés bénéficient de soin de santé à travers une assurance maladie.

Rémunérations totales (en Euro)

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Rémunération TOTALE (en €)	25 563 540	7 044 727	32 608 267
Rémunération Totale - HOMMES	23 265 671	5 784 606	29 050 277
Rémunération Totale - FEMMES	2 297 869	1 260 121	3 557 990
Rémunération Totale - OUVRIERS	0	470 123	470 123
Rémunération Totale - EMPLOYES	106 441	129 225	235 666
Rémunération Totale - AGENTS DE MAITRISE	477 194	3 486	480 680
Rémunération Totale - CADRES	2 084 936	4 158 892	6 243 828

7.2.3. Organisation du temps de travail

Le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles selon le code du travail en Côte d'Ivoire. Le tableau ci-après présente les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Heures travaillées

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Heures travaillées	16 625 463	2 283 006	18 908 470

Répartition des jours d'absence par motif

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (hors paludisme)	8 427	269	8 696
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	2 731	241	2 972

7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail

Chez PALMCI et SANIA, la politique de santé sécurité au travail est d'assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés, un lieu de travail sûr et sain minimisant au maximum les risques de blessures et de maladies.

Cette politique se décline ainsi par l'analyse des risques au poste de travail et des plans d'actions pour sa mise en œuvre. La sensibilisation des travailleurs sur des thématiques de santé sécurité et le contrôle permanent du port des équipements de protection individuelle (EPI) nous permettent de réduire sensiblement les risques d'accidents, et en particulier d'accidents graves.

Répartition des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité (CDI / CDD)

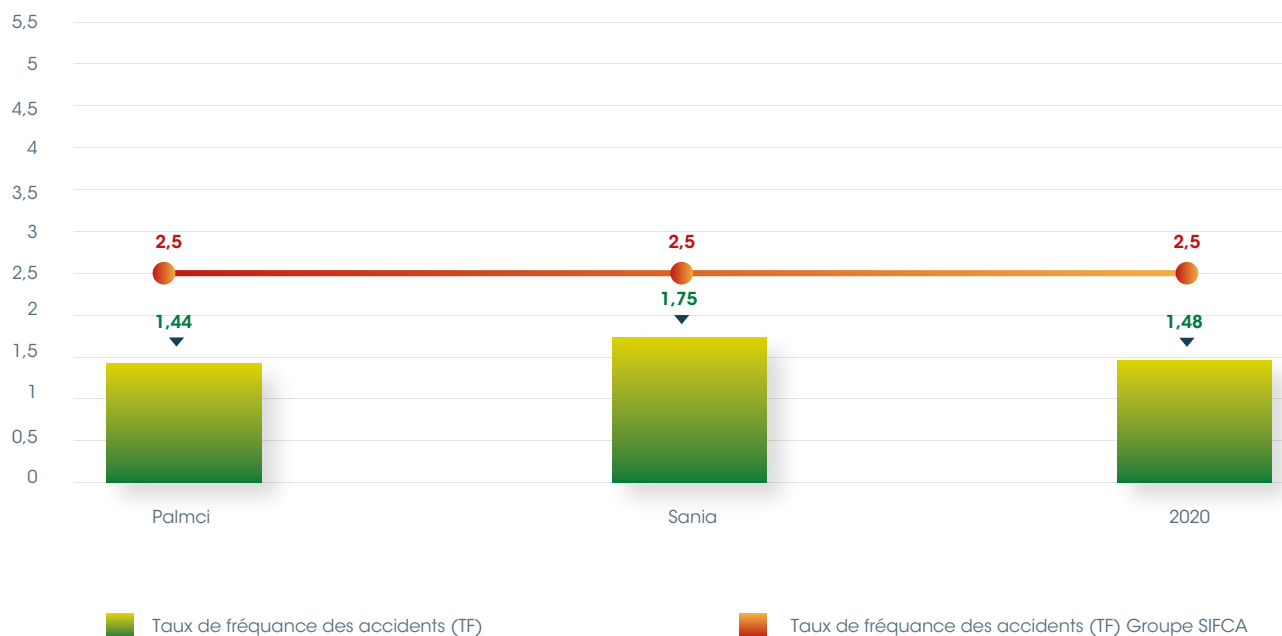
DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Nbre d'accidents avec d'arrêts USINE	14	4	18
Nbre d'accidents avec d'arrêts PLANTATION	9	0	9
Nbre d'accidents avec d'arrêts ADMINISTRATION & CMS	1	0	1
Nbre total d'accident du travail	24	4	28
Nbre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail USINE	257	108	365
Nbre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail PLANTATION	195	0	195
Nbre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail ADMINISTRATION & CMS	35	0	35
Total de jours d'arrêt liés aux accidents	487	108	595
Heures totales travaillées	16 625 463	2 283 006	18 908 470
Taux de fréquence des accidents	1,44	1,75	1,48
Taux de gravité des accidents	0,03	0,05	0,03

Les TF et TG dans le tableau ci-dessus prennent en compte les accidents de travail des travailleurs temporaires de SANIA.

Aussi, PALMCI a enregistré un accident mortel sur son site de Néka. Cet accident mortel n'a pas été pris en compte dans le calcul des taux d'accidents. Le décès suite à l'accident a été déclaré et comptabilisé dans les sorties de l'entreprise. Toutefois, des mesures correctives assorties d'un plan d'action ont été prises.



Accidentologie TF & objectif Groupe SIFCA 2020



Accidentologie TG & objectif Groupe SIFCA 2020



LES MALADIES PROFESSIONNELLES

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) est au nombre de 45 tableaux à ce jour. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnissables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de la PALMCI et SANIA :

- **Tableau N°4** : Affections professionnelles provoquées par le benzène... (Carburant, réactifs de laboratoire) ;
- **Tableau N°7** : Tétanos professionnel (travaux agricoles et industriels exposant au bacille tétanique) ;
- **Tableau N°40** : Affections dues au bacille tuberculeux (personnel de soins) ;
- **Tableau N°42** : surdit  provoqu e par des bruits l sionnels (scieurs, ouvriers fabrication, standardiste, ateliers m caniques) ;
- **Tableau N°43** : Affections professionnelles provoqu es par le bois (scieurs) ;
- **Tableau N°44** : Affections p riarticulaires provoqu es par certains gestes et postures de travail (culture, usine) ;
- **Tableau N°45** : Affections chroniques du rachis lombaire provoqu es par la manutention manuelle de charges lourdes (culture, usine, services de sant ).

Les mesures de pr vention (sensibilisation, visites annuelles syst matiques, surveillance du milieu de travail,  quipements de protection, etc.) mises en  uvre et suivies p riodiquement par les services de sant  au travail (avec des m decins du travail sur l'ensemble des sites) et les charg s de s curit  ont pour objectif de maintenir de bonnes conditions de travail. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistr e et reconnue par la Caisse Nationale de Pr voyance Sociale (CNPS) et couvrant le champ d'activit  de PALMCI et SANIA.

7.2.5. Am lioration du cadre de vie (PALMCI uniquement)

Pour rapprocher ses employ s de ses sites d'activit , des logements de travailleurs sont construits. Les logements sont b tis selon les cat gories professionnelles. Deux types de constructions existent au niveau de PALMCI :

- Les constructions en agglo, briques de ciment,
- Les briques de terre comprim e (BTC).

Le deuxi me type de construction a  t  adopt  par le Groupe SIFCA depuis quelques ann es. Dans sa conception initiale, il permet de r duire l'empreinte carbone caus e par la production et le transport du ciment, de contribuer   l'efficacit   nerg tique des b timents et d'optimiser les co ts de construction.

La plupart des employ s vivent sur les sites avec leurs familles. Cet  tat de fait induit PALMCI   prendre les dispositions pour garantir un meilleur cadre de vie   ses travailleurs et leurs familles. Les sites comprennent donc les infrastructures ( coles, centres de sant , petits commerces, terrains de sport...etc.) n cessaires   l' panouissement des enfants et de leurs parents.



7.2.6. *Relations sociales*

RELATION SOCIALE : FAVORISER LE DIALOGUE ET LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Le dialogue social est indispensable à l'équilibre entre les parties en présence. Cela se traduit, au sein de notre Groupe, sous différentes formes :

- L'existence d'un cadre réglementaire et d'organes représentatifs du personnel (code du travail, règlement intérieur, délégués du personnel, syndicats des travailleurs, Comité Santé Sécurité au Travail...).
- Le développement de canaux de communication accessibles tels que la Communication interne du Groupe SIFCA,
- L'implication du personnel dans la définition des objectifs et la démarche de progrès continu : réunions de revue budgétaire et groupes de travail sur diverses thématiques.

Des programmes permettant de motiver le personnel : cérémonie de meilleurs contributeurs, rémunération variable, idées progrès, cérémonies de vœux, assurance / retraite complémentaire, mutuelle, bilan annuel de santé.

Des formations sont assurées au personnel, à leurs représentants, au management, pour la connaissance des procédures disciplinaires, au code du travail, conventions collectives...etc.

La démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles privilégie également le dialogue social.

L'implication des salariés dans le processus de détection des risques liés à leurs activités et la prise en compte de leur opinion et des choix.

L'implication des instances représentatives du personnel tels que les délégués du personnel, les représentants syndicaux et la participation au Comité Santé Sécurité au Travail.

PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL

Conformément à ses obligations légales, une réunion doit être effectuée une fois par mois avec la Direction notamment dans le cadre du dialogue social et des procédures et de consultation du personnel.

Les Affichages obligatoires (lutte contre la discrimination à l'embauche, harcèlement moral et sexuel, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Médecine du Travail, consignes de sécurité et d'incendie, interdiction de fumer, règlement Intérieur etc.) sont affichés à des endroits de façon à permettre à l'ensemble du personnel de pouvoir les consulter.



BILAN DES ACCORDS SIGNÉS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs relève essentiellement de l'ordre public légal et réglementaire dominé par l'obligation de sécurité.

L'amélioration des conditions de travail s'inscrit dans une démarche plus ouverte, notamment dans le cadre d'accords conclus tant au niveau national et interprofessionnels (ANI) avec la définition notamment d'un cadre conventionnel en matière d'amélioration des conditions de travail (1975), de stress (2008) ou encore de lutte contre le harcèlement et la violence au travail (2010).

Les branches professionnelles imposent également diverses obligations particulières aux entreprises (cf. temps de travail ; repos ; congés ; formation ; sécurité ; etc.).

7.2.7. Formation du personnel

POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

PALMCI et SANIA adaptent leurs besoins en formation en tenant compte des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, du marché externe et des lois et règlements en vigueur.

Depuis le 7 mars 2016 (loi n°2014-88 du 05 mars 2014), PALMCI et SANIA, à l'instar de toutes les entreprises, doivent effectuer, tous les (2) deux ans, un entretien professionnel avec chaque salarié pour évoquer les perspectives d'évolution professionnelle et les actions à mettre en œuvre pour maintenir l'employabilité des travailleurs.

Nombre d'heures de formation

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Nombre total heures de formation	33 528	3 653	37 181
Nombre de salariés formés	1 732	374	2 106
Nombre de salariés femmes formées	96	77	173
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	1 528	678	2206
Effectif pôle Oléagineux	7455	306	7761
Nombre moyen d'heures de formation/an/ salarié	4,5	11,93	4,79

La formalisation du plan de formation intervient après avis des délégués du Personnel et en tout état de cause en respectant les obligations d'actions d'adaptation et de développement du personnel. Sur l'année 2020, le nombre de travailleurs formés 2106 pour PALMCI et SANIA. Le nombre de femmes formées est de 173 soit 8,21% du nombre total de collaborateurs formés ; avec un volume moyen d'heure de formation de 12,75 heures par femme.

7.3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE



7.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire

L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La contribution au développement communautaire s'est poursuivie avec la sélection, la validation et la réalisation d'un ensemble de projets. Ainsi, les communautés parties prenantes de PALMCI ont bénéficié de projets concrets. L'investissement du Groupe dans différents axes (éducation, santé, sport, environnement) est effectif sur les sites agricoles afin de permettre aux employés, leur famille et les communautés d'en bénéficier.

En 2020, sur le plan de l'éducation, le groupe dispose de 49 écoles primaires et préscolaires et 1 école secondaire, 378 enseignants et 11.984 élèves.

Sur le plan de la santé, PALMCI dispose de 37 centres de santé (maternité, infirmerie), 123 personnels de santé (médecins, sages-femmes, infirmiers, infirmières).

Par ailleurs en matière d'emploi PALMCI recrute directement la main d'œuvre locale pour ses unités agricoles.

Répartition des projets communautaires par filiale 2020

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Nombre de projets Communautaires	6	1	7
Dépenses pour les Communautés (en K€)	37 254,58	30 489,80	67 744,38

SANIA n'a pas de communautés villageoises autour de son site d'implantation. Mais elle participe dans le cadre des activités de la Fondation SIFCA à œuvrer au rayonnement économique et social des communautés. En 2020, elle a participé à la construction d'une cantine à Binzra (communauté villageoise située dans la région de la marahoué) à coût de 30 389,80 euros soit plus de 20.000.000 F CFA.

7.3.2. Sous-traitance et fournisseurs

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA POLITIQUE D'ACHAT

Dans le cadre de la politique d'achats responsables du Groupe SIFCA, PALMCI a élaboré et divulgué une « Charte des Achats Ethiques », qui contient les 7 engagements :

- 1) Traiter les fournisseurs équitablement ;
- 2) Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- 3) Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus achat ;
- 4) Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption ;
- 5) Respecter la politique cadeau et invitation ;
- 6) Raisonner en coût et impact globaux ;
- 7) Mettre en place une démarche d'achat responsable progressive.

SANIA, est dans le même processus mais n'a pas encore formalisé la pratique. Toutefois, SANIA s'assure de la traçabilité de la matière première qui lui est livrée par son fournisseur. Elle dispose des coordonnées GPS et adresses des différentes huileries de PALMCI.

En termes d'achats de matières premières, il faut noter que plus de 50 % de la production agricole de PALMCI provient des planteurs villageois.

Au terme d'une convention de travail à façon signée entre PALMCI et SANIA en 2013, PALMCI s'engage à revendre les régimes de palme achetés auprès des plantations villageoises à SANIA, qui lui confie l'usinage moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il n'y ait pas de transfert de marge entre les deux sociétés.

En d'autres termes, PALMCI est le fournisseur essentiel de SANIA en matières premières.

PRISE EN COMPTE DES RESPONSABILITÉS SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS

PALMCI, à travers ses Unités Agricole Intégrées (UAI) organise des rencontres périodiques avec les planteurs indépendants pour des séances de formations et d'échanges sur les bonnes pratiques agricoles. À cette occasion, les questions relatives à la récolte des régimes de palme, à la santé et à la sécurité au travail, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et de la biodiversité sont abordées.

Aussi, des superviseurs rendent régulièrement visite aux planteurs afin de leur apporter l'encadrement nécessaire pour un meilleur rendement de leurs plantations.

L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Nombre de planteurs	6007	N/A	6007
Superficie encadrés (Ha)	160 129	N/A	160 129
Production en (T)	661 899	N/A	661 899

7.4. ENVIRONNEMENT



7.4.1. Politique générale en matière environnementale

PALMCI dispose d'une politique intégrée Qualité Sécurité Environnemental (QSE) définissant ses engagements et ses objectifs clés en matière environnementale et de préservation de la biodiversité. SANIA de son côté, est dans le processus de certification. Elle est donc en train de se doter d'une politique environnementale.

PALMCI a obtenu la triple certification intégrée (SMI) 9001 ; 14001 et 45001 sur les usines du centre et de l'est notamment Ehania, Toumanguié, Irobo et Boubo. Elle déploie la suite des certifications sur les usines du bas Cavally (Néka, Gbapet, Iboké, Blidouba).

SANIA est en cours de déploiement de sa certification qualité et environnement, et de sa démarche Food Safety (FSSC 22000). Toutefois, en termes de pratique environnementale, les rejets atmosphériques sont dans les normes. Elle fabrique elle-même ses emballages et les rebuts sont revalorisés par la vente à des structures agréées. SANIA est certifiée HALAL et certifiée CODINORM² sur les normes d'application obligatoire pour l'huile comestible.

Dès lors, il convient de noter que les deux entités du pôle oléagineux mettent en œuvre une politique environnementale dans le but d'assurer la bonne gestion des espaces agricoles et industriels qu'elles occupent.

7.4.2. Pollutions

POLLUTION DE L'EAU, DU SOL ET DE L'AIR

Au niveau de l'air, des mesures de rejets atmosphériques sont régulièrement effectuées par les agences de protection de l'environnement de Côte d'Ivoire. La conception et l'exploitation des usines sont faites de manière à limiter la génération d'odeurs.

2 - CODINORM : Côte d'Ivoire Normalisation est une association ivoirienne de normalisation, à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, créée le 24 septembre 1992 par le Secteur privé sur autorisation du Conseil des Ministres du 26 août 1992. <https://www.codinorm.ci/>

Au niveau de l'eau : Il existe des risques de contamination liés aux traitements par produits phytosanitaires dans les plantations et à proximité des cours d'eau, aux rinçages du matériel de traitement et aux lavages des tenues de traitement dans ces eaux. Pour prévenir cette pollution, des mesures sont mises en œuvre, à savoir :

- La construction de vestiaire pour les applicateurs phytosanitaires.
- L'aménagement d'espaces de préparation et de mélange de produits phytosanitaires.

Analyse des effluents

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	MOYENNE 2020
5,5 < pH < 8,5	5	7,68	6,12
MES ≤ 50 mg/l	10 977	36,45	5 506,60
DCO ≤ 300mg/l	44 688	226,31	22 456,91
DBO5 ≤ 100mg/l	11 608	53,84	5 830,67
DCO / DBO5 ≤ 4	3,85	4,20	4,03

Les analyses d'effluents sont fondées sur un contrôle annuel du CIAPOL pour PALMCI, contrôle quotidien en laboratoire pour SANIA. Toutefois, les résultats observés chez PALMCI sont supérieurs aux valeurs seuils. Ce qui nécessite une attention plus accrue dans la gestion des rejets d'effluents.

Dès lors, PALMCI a engagé un programme de construction de bassins de lagunage sur l'ensemble de ses usines dont la fin est prévue à fin 2023. Elle s'est déjà dotée de bassins sur ses sites de Ehania et de Toumanguié.

Au niveau du sol, il existe des risques de pollution liés aux déversements accidentels d'huiles usagées, d'hydrocarbures et de matières grasses au sol. Pour pallier cette éventualité, des retenues et murets sont construits aux points de stockages des fluides.

NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES

La prise en compte des nuisances sonores et lumineuses est effective et se matérialise par les rapports de mesure délivrés par les services des agences de protection environnementale existantes au niveau de chaque usine.

7.4.3. Economie circulaire : Prévention et gestion des déchets

Considérant la nature des activités, plusieurs types de déchets sont générés. Nous pouvons citer entre autres les déchets industriels, organiques, inertes et banals.

Des mécanismes sont mis en œuvre dans chacune des filiales afin de trier les déchets, les diriger pour certains vers des filières externes de traitement et de valorisation et pour d'autres, les destiner au compostage. Des aires de stockage d'huiles usagées sont également aménagées sur les sites agricoles

Production des déchets 2020 (en T)

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Déchets non dangereux produits	480 479,35	12 509,36	492 988,71
Déchets dangereux produits	785,62	8,85	794,47
Déchets non dangereux valorisés	332 931,00	1 008,00	333 938,99
Déchets dangereux valorisés	769,45	5,18	774,63

ACTION DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Cet enjeu ne concerne pas notre activité, qui ne produit pas de produits alimentaires. Nous ne pouvons qu'encourager les populations vivant sur nos sites à veiller à la bonne gestion de leurs aliments.

7.4.4. Utilisation durable des ressources

La consommation d'énergies sous toutes ses formes (hydrocarbures et électrique) et des émissions de gaz à effet de serre qui en découlent fait l'objet d'un suivi rigoureux de la part de chaque entité du pôle oléagineux.

En effet, PALMCI et SANIA mesure au mois le mois leur consommation d'électricité, essence, diesel etc.

SANIA dispose d'une chaudière à biomasse qui lui assure 80% d'autonomie. Et la vapeur produite est destinée à alimenter la production d'énergie pour l'usine.

Consommation d'énergie (en KwhPCS)

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Consommation d'électricité (Kwh)	19 620 400	27 941 224	47 561 624
Essence des véhicules (en KwhPCS)	1 693 805	3 892 706	5 586 511
Diesel des véhicules (en KwhPCS)	26 599 588	9 783 082	36 382 670
Diesel pour les générateurs et motopompes(en KwhPCS)	14 675 216	7 531	14 682 747
Gaz Naturel - Butane, oxygène et acétylène - (en KwhPCS)	564 117	1 974 546	2 538 663

Note : L'intensité énergétique est de 0,2 KWh / Tonne d'usage.

Emission de gaz à effet de serre (GES) en TeqCO₂

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Emissions Totales	20 894	16 682	37 576
Emissions directes	12 163	4 248	16 411
Essence	463	1 064	1 526
Diesel	7 263	2 671	9 934
Diesel pour les générateurs et sècheurs	4 291	2	4 293
Gaz butane	146	511	657
Emissions indirectes	8 731	12 434	21 165

7.4.5. Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée

La comptabilisation de la consommation d'eau est effective mais pas exhaustive. Bien que des compteurs d'eau existent dans les filiales, le dysfonctionnement de ces équipements peut perturber le relevé réel des consommations d'eau entraînant parfois des estimations des volumes consommés.

L'intensité de consommation s'obtient en rapportant la consommation totale de l'eau à la production usinée. On obtient ainsi un ratio de 17,3m³/T pour une tonne de palme raffinée pour le pôle oléagineux. L'objectif 2022 vise à baisser cette intensité à 10m³/T.

MISE EN ŒUVRE DE PROTECTION DES COURS D'EAU NATURELS À TRAVERS LES ZONES TAMPONS

La mise en œuvre consiste d'abord à identifier des cours d'eau dans nos concessions et zones à préserver. Ensuite, les actions suivantes sont à prendre en compte :

- Faire un marquage visible des palmiers existant dans les zones à préserver (rives des cours d'eau) ;
- Strictement interdire l'usage de pesticides et herbicides sur ces zones préservées et les arbres marqués ;
- Ériger des panneaux de sensibilisation aux applicateurs phyto ;
- Laisser la végétation naturelle repousser en bordure des cours d'eau ;
- Planter des arbres pour ceinturer et enrichir les zones délimitées.

Consommation d'eau (en m³)

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Consommation d'eau (m3)	5 082 934	281 482	5 364 416
Consommation d'eau de forage	4 122 114	281 482	4 403 596
Consommation d'eau de surface	960 820	N/A	960 820

7.4.6. Changement climatique et biodiversité

Nota :

Dans cette session nous présentons notre impact sur le sol et le couvert végétal. SANIA étant essentiellement industrielle elle n'est donc pas prise en compte. Nous parlerons uniquement de PALMCI.

PRODUITS CHIMIQUES

Maintien de la fertilité des sols : L'utilisation d'engrais enrobé sur l'année de planting permet de réduire par quatre la quantité d'apport d'engrais NPK et de maintenir la croissance des palmiers en raison de la meilleure efficacité de ce type d'engrais.

Le gain est de l'ordre de 150 tonnes d'engrais NPK par an à l'échelle de la PALMCI. Les jachères et rotations en pépinière permettent une bonne conservation de la fertilité des sols. Les fosses de drainage évitent l'hydromorphie et favorisent la vie organique des sols.

Les plantes de couverture, qui sont des légumineuses (*Pueraria*), fixent l'azote atmosphérique et enrichissent les sols, en plus de leur rôle notoire contre les plantes adventices et l'érosion. Le planting en courbe de niveaux ou terrasse, ainsi que les pratiques de sous-solage, contribuent également à réduire l'érosion des sols.

Les déchets organiques (feuilles mortes, branches, souches) déposés au sol pendant la vie de l'arbre, ou laissés sur place après abattage sont progressivement réincorporés au sol, et l'enrichissent en matière organique, ce qui améliore les propriétés physiques et biologiques du sol, et garantissent le maintien de sa fertilité.

Au-delà de nos plantations industrielles, nous soutenons et encourageons des pratiques agricoles durables à travers l'assistance technique que nous apportons aux planteurs villageois.

SANIA ne dispose de pas de plantation. De ce fait la question de consommation de produit chimique et de son impact sur le sol ne lui est pas applicable.

Consommation de produits chimiques 2020 (en T)

DÉSIGNATION	PALMCI	SANIA	TOTAL 2020
Engrais	11 745,44	N/A	11 745,44
Fongicides	1,26	N/A	1,26
Herbicides	47,01	N/A	47,01
Autre produits chimiques	19,48	N/A	19,48



BIODIVERSITÉ

Le Groupe SIFCA a défini quatre étapes dans la mise en œuvre des critères de Préservation de la biodiversité sur les sites de plantation. Ce sont : la formation, les commissions de biodiversité, la mise en œuvre et le suivi. Ces dispositions concernent les sites existants, les nouvelles acquisitions, les extensions et les replantations :

- Former le personnel sur les critères de préservation de la Biodiversité et leur mise en œuvre par l'équipe Qualité Hygiène Sécurité Environnement SIFCA et/ou Développement Durable (DD) filiale.
- Mettre en place une Commission Biodiversité par site composée du Directeur du site, du chef des plantations, du Responsable DD filiale ou son représentant et du Géomètre filiale ou son représentant. La Commission est chargée de veiller à l'application des Critères de Préservation de la Biodiversité sur site.
- En accord avec les membres de la commission, le Géomètre accompagné du Responsable DD filiale ou leurs Représentants feront les différentes délimitations par marquage à la peinture rouge. Les agents chargés de la préparation des terrains travailleront en fonction des marquages : zones à préserver selon les critères de préservation.
- Un plan d'action biodiversité 2018-2021 par site est élaboré avec l'appui de la direction développement durable du Groupe SIFCA. La commission biodiversité du site est responsable de la mise en œuvre du plan d'action Biodiversité.

Ces dispositions sont entièrement suivies par PALMCI à l'instar des autres filiales.

ENGAGEMENT ZÉRO DÉFORESTATION

Les hautes valeurs de conservation (HCV)

Les hautes valeurs de conservation (HCV) sont des caractéristiques biologiques, écologiques, sociales et culturelles importantes de notre environnement, telles que les espèces menacées, les berges des rivières ou les sites archéologiques. L'approche HCV est un processus en trois étapes dans lequel les HCV sont identifiés, gérés et surveillés pour assurer leur maintien au fil du temps.

Les 6 Hautes Valeurs de Conservation :

- **HCV 1** : Diversité des espèces
- **HCV 2** : Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage
- **HCV 3** : Ecosystèmes et habitats
- **HCV 4** : Services écosystémiques
- **HCV 5** : Besoins des communautés
- **HCV 6** : Valeurs culturelles

LES HAUTS STOCK DE CARBONE (HCS)

L'approche HCS est une méthodologie utilisée pour distinguer les zones forestières qui méritent d'être protégées des zones dégradées qui peuvent être converties. L'approche HCS utilise un seuil de végétation entre la forêt naturelle et les terres dégradées sur la base de six classifications de végétation :

- 1) Forêt à haute densité
- 2) Forêt à densité moyenne
- 3) Forêt à faible densité
- 4) Forêt jeune en régénération
- 5) Broussaille
- 6) Terrain défriché

PALMCI s'engage à utiliser les deux approches en retenant l'une ou l'autre, selon le cas, avant toute décision de mise en valeur de nouveaux terrains qui n'étaient pas déjà dédiés à des plantations de palmiers à huile en effectuant des études par des consultants indépendants afin d'identifier les zones de conservations HCV et les forêts HCS.

Lorsque des zones HCV et HCS sont présentes sur nos sites, nous mettons en œuvre les mesures suivantes :

- La formulation d'un plan de management pour gérer et protéger les zones HCV identifiées lors des études ;
- Pour les zones identifiées comme HCV 1-4, l'accompagnement comprend une évaluation de la faune et de la flore, et des mesures de protection, afin de prévenir les activités illégales telles que le braconnage, le débardage d'essences forestières, et les feux de brousses.

Dans les zones de préservation historiquement dégradées, nous entendons favoriser le recru forestier et dans le cas extrême, des activités de restauration pour améliorer les valeurs de conservation identifiées.

ZÉRO BRULAGE

PALMCI réaffirme son engagement au zéro brûlage et peut affirmer ne pratiquer aucun brûlage lors des renouvellements ou extensions de ses plantations, et œuvrer à la prise de conscience des planteurs indépendants sur l'importance de lutter contre le brûlage des zones sauvages ou de tourbières à toutes les étapes de leurs activités.

SURVEILLANCE DE LA DÉFORESTATION

PALMCI, à travers l'initiative du Groupe SIFCA, a signé un partenariat avec la société Satelligence, en vue de la mise en place d'un système de surveillance de l'évolution de la déforestation autour de ses sites agricoles et dans ses bassins d'approvisionnement.

L'objectif de PALMCI et de tout le Groupe SIFCA est de se doter d'une base de données référence sur l'état des forêts concernées et de pouvoir détecter les tentatives de déforestation.

Le système de surveillance par satellite permettra de :

- Cartographier en temps réel le couvert forestier
- Prévenir le risque de dégradation des forêts
- Alerter et agir de façon proactive afin de préserver le patrimoine naturel

GESTION DE LA CONSERVATION DES ESPÈCES ET HABITATS

La présence de ces espèces préoccupantes pour la conservation, à l'instar de toutes les réserves du Groupe SIFCA, nécessite un effort concerté de conservation et de protection de la biodiversité afin de maintenir l'équilibre des fonctions écosystémiques. Pour ce faire, les actions suivantes sont réalisées :

- Érection de panneaux de signalisation pour la sensibilisation dans les concessions et autour des réserves.
- Initiative de planting d'espèces d'arbres indigènes et d'arbustes pour inclure des graines et des espèces fruitières
- Marquage clair des délimitations
- Interdiction d'ouverture de voies dans les réserves
- Restrictions d'accès et patrouilles.





METHODOLOGIE DE REPORTING





8.1. PÉRIMÈTRE

Le périmètre du Reporting a pour objectif d'être représentatif des activités au sein du pôle oléagineux. En effet, le pôle oléagineux compte 3 trois filiales du Groupe SIFCA. Notamment :

- PALMCI avec 8 sites opérationnels, présente en Côte d'Ivoire
- SANIA, pour la raffinerie présente en Côte d'Ivoire
- MOPP (Maryland Oil Palm Plantation) présente au Libéria.

Les différentes filiales sont consolidées en intégration globale, conformément au périmètre financier. Le Reporting social et environnemental couvre depuis 2019, la totalité des activités de ce périmètre. Cependant, pour l'exercice de reporting 2020, les filiales PALMCI et SANIA ont été consolidées mais pas MOPP qui sera consolidée pour l'exercice à venir.

Concernant le site du siège de PALMCI à Abidjan, s'agissant d'un site administratif, seules les données relatives à la consommation d'électricité et aux consommations de carburant des véhicules de service et de liaison ont été prises en compte dans le reporting environnemental.

Compte tenu du caractère spécifique et strictement encadré des Maladies Professionnelles Indemnisables (MPI), à ce jour, nous n'en avons recensé aucune qui respecte les critères définis dans le tableau des MPI en Côte d'Ivoire par exemple.

En revanche, il existe bien des maladies à caractère professionnel (dermatoses, troubles musculosquelettiques...) non inscrit au tableau des MPI et donc non indemnisables sur lesquelles le Groupe SIFCA, à travers ses filiales tient à mener des plans d'actions. Mais dans le premier temps le Groupe entend d'abord atteindre un niveau de maturité relatif aux absences pour raison de maladie et de paludisme.

8.2. CHOIX DES INDICATEURS

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le rapport RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif GRI porte sur 3 normes spécifiques :

- GRI 200 : Economie (performances économiques, éthiques et achats responsables) ;
- GRI 300 : Environnement (les performances environnementales et émissions GES) ;
- GRI 400 : Social (performances sociales et Droits de l'Homme)

8.3. PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

EFFECTIFS PERMANENTS :

- Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs présents en fin de période de reporting.
- Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus de reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquelles des heures de travail ont été enregistrées sur le mois.

EMBAUCHES ET DÉPARTS : les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD), les travailleurs temporaires de SANIA étant exclus.

LICENCIEMENTS : Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

LES DÉCHETS DES ZONES D'HABITATIONS (logements construits par PALMCI pour ses travailleurs et leurs familles) et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ n'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

EMISSIONS GES : Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME. <https://www.bilans-ges.ademe.fr/>

8.4. CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées auprès de chaque filiale grâce aux coordinateurs qui les remontent à la holding SIFCA, incluant des contrôles. Les données sont contrôlées et validées par les entités elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

PREMIÈRE PHASE : Au niveau des filiales, chaque responsable en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Les données consolidées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition de la direction développement durable de la Holding SIFCA.

DEUXIÈME PHASE : La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par les filiales. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence.

8.5. CYCLE DE REPORTING ET DÉCLARATION DE CONFIRMITÉ

Le reporting se réalise chaque année du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Ce rapport est le premier du genre pour le pôle oléagineux. Il est présenté conformément aux normes GRI, option ESSENTIEL.

Le point focale pour tout besoin d'information est la direction Communication et développement du Groupe SIFCA, situé au Boulevard du Havre, à Abidjan zone portuaire.



9

**AVIS D'ASSURANCE
DU VERIFICATEUR
INDEPENDANT**



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

Groupe SIFCA

**Rapport d'assurance modérée du vérificateur
indépendant sur une sélection d'informations
publiées dans le rapport volontaire de
développement durable du pôle oléagineux**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Groupe SIFCA
Siège Abidjan, Boulevard du Havre
01 BP 1289 Abidjan 01
Ce rapport contient 6 pages

KPMG Côte d'Ivoire, société ivoirienne membre de la Coopérative de droit
suisse KPMG International

SA d'expertise comptable,
audit et commissariat aux
comptes
inscrits à l'OECCA-CI sous le
N°95.0025.2.25.L

Capital 350 000 000 FCFA
R.C. N°CI-ABJ-05-R-3500
C.C. N° 9502362N



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

Groupe SIFCA
Siège social : Abidjan, Boulevard du Havre
01 BP 1289 Abidjan 01

Rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le rapport volontaire de développement durable du pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

Nous avons été mandaté par le Groupe SIFCA pour produire un rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations environnementales et sociales pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 présentées en Annexe du présent rapport (ci-après « les Informations ») et publiées dans le rapport volontaire de développement durable du pôle oléagineux (ci-après « le Rapport ») incluant les filiales PALMCI et SANIA (ci-après « l'Entité »).

Les conclusions exprimées dans ce rapport concernent uniquement ces Informations et non le Rapport pris dans son ensemble.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la Direction de l'Entité d'établir les Informations en conformité avec ses procédures internes décrites dans le référentiel de Reporting dont les éléments significatifs sont présentés dans le chapitre 8 du Rapport et disponibles sur demande au siège de l'Entité et selon les standards de la Global Reporting Initiative (GRI) de niveau de conformité essentielle, telles que résumées aux chapitres 1 et 10 du Rapport, (ci-après « le Référentiel »).

En outre, la Direction de l'Entité est responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation des Informations dans le rapport sans anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Groupe SIFCA

Rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le rapport volontaire de développement durable du pôle oléagineux

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations en conformité avec le Référentiel.

Nous avons effectué notre mission conformément à l'International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information, publié par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission afin d'obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives.

Notre cabinet applique la Norme internationale de contrôle qualité 1 et maintient en conséquence un système complet de contrôle qualité comprenant des politiques et procédures documentées concernant le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous nous sommes conformé aux exigences d'indépendance et aux autres exigences éthiques du Code d'éthique des comptables professionnels publié par le Conseil international des normes d'éthique comptables, qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Nature et étendue des travaux

Une mission d'assurance modérée consiste à mener des enquêtes, principalement auprès des personnes responsables de la préparation des Informations, et à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures de collecte d'éléments probants, le cas échéant. Ces procédures comprennent les travaux décrits ci-après :

- Nous avons pris connaissance de l'activité des entités PALMCI et SANIA constituant le périmètre consolidé de l'Entité objet des travaux ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les Informations qualitatives sélectionnées et présentées en Annexe, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer ces informations ;

Pour les Informations quantitatives sélectionnées et présentées en Annexe, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;



Groupe SIFCA

Rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le rapport volontaire de développement durable du pôle oléagineux

- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection de sites opérationnels contributeurs¹ et couvrent respectivement 30% et 73% des données consolidées relatives à l'effectif et à la consommation d'électricité achetée au réseau national considérées comme grandeurs caractéristiques du volet social et environnemental.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois (03) personnes et se sont déroulés entre avril et juin 2021 sur une durée totale d'intervention de trois (03) semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations, représentant notamment les directions responsables du reporting consolidé, des ressources humaines, de la santé et sécurité, de l'environnement ou du département agricole.

Conclusion

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder nos conclusions.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sélectionnées par l'Entité et présentées en Annexe du présent rapport, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

¹ Site du siège de PALMCI à Abidjan, site de PALMCI EHANIA et site de SANIA



Groupe SIFCA

Rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le rapport volontaire de développement durable du pôle oléagineux

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Les travailleurs temporaires des sites de PALMCI n'ont pas été intégrés au reporting de l'exercice 2020 ;
- Les documents justificatifs des heures travaillées des travailleurs temporaires de SANIA n'étaient que partiellement disponibles pour l'audit ;
- La production d'énergie à partir de l'incinération de bois sur le site de SANIA et de la biomasse pour les sites de PALMCI n'a pas été intégrée au reporting pour l'exercice 2020. Ainsi, les émissions directes de CO2 relatives à l'incinération de bois par le site de SANIA ne comprennent pas les émissions liées à la production de ce type d'énergie.

KPMG Côte d'Ivoire

Abidjan, le 21 juin 2021

Joseph Siba
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Groupe SIFCA

Rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le rapport volontaire de développement durable du pôle oléagineux

Annexe – Liste des informations vérifiées par le vérificateur indépendant

Informations qualitatives

Mesures prises pour les conditions de travail et santé sécurité au travail

Mesures prises pour l'amélioration du cadre de vie des travailleurs de PALMCI

Mesures prises contre la pollution de l'eau, du sol et de l'air

Mesures prises contre la prévention et la gestion des déchets

Informations quantitatives

Nombre de travailleurs permanents et temporaires

Répartition de l'effectif hommes / femmes des travailleurs permanents

Répartition des accidents de travail, taux de fréquence et de gravité

Consommation d'énergie (électricité achetée au réseau, diesel pour les générateurs et motopompes)

Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre

Production de déchets (déchets non dangereux et dangereux, déchets produits et valorisés)

Paramètres d'analyse des effluents (pH, MES, DCO, DBO5)

Consommation de produits chimiques (engrais, fongicides, herbicides et autres produits chimiques)

Nombre de planteurs



10

**INDEX DE
CONTENU GRI**

Le pôle oléagineux adopte les normes de Reporting de développement durable de GRI et en applique les principes de Reporting.
Le Reporting a été préparé conformément aux normes GRI : OPTION ESSENTIELLE

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 101 : Principes généraux - 2016				
GRI 102 : Éléments généraux d'information - 2016				
Profil de l'organisation				
	102-1	Nom de l'organisation	3.1. Organisation et Structure	p.12
	102-2	Activités, marques, produits et services	3.2.1. Chiffre d'affaires et commercialisation des produits	p.16
	102-3	Lieu géographique du siège	3.1. Organisation et Structure	p.12
	102-4	Lieu géographique des sites d'activités	3.1. Organisation et Structure	p.12
	102-5	Capital et forme juridique	3.1. Organisation et Structure	p.12
	102-6	Marchés desservis	3.3. Marché de la société et ses spécificités	p.17
	102-7	Taille de l'organisation	3.1.1. Actionnariat et composition du conseil d'administration	p.13
	102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	7.2. Emploi et conditions de travail	p.42
	102-9	Chaîne d'approvisionnement	7.3.2. Sous-traitance et fournisseurs	p.52
	102-10	Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	7.3.2. Sous-traitance et fournisseurs	p.53
	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	5.2. Analyse de Matérialité des risques	p.28
	102-12	Initiatives externes	3.5. Initiatives Externes et Adhésion à des Associations	p.19
	102-13	Adhésion à des associations	3.5. Initiatives Externes et Adhésion à des Associations	p.19
Stratégie				
	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	I. Mot du directeur General du pôle oléagineux	p.5
	102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	5.1. Facteurs de risques et Impacts à moyen et long terme	p.28
Ethique et intégrité				
	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	I. Mot du directeur General du pôle oléagineux	p.5
Gouvernance				
	102-18	Structure de gouvernance	3.1.1. Actionnariat et composition du conseil d'administration	p.13

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
Implication des parties prenantes				
	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	4.1.1. Liste des parties prenantes et leurs attentes	p.22
	102-41	Accords de négociation collective	7.2.6. Relations sociales	p.49
	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	4.1.1. Liste des parties prenantes et leurs attentes	p.22
	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	4.3. Processus de dialogue avec les parties prenantes	p.24
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	5.2. Analyse de Matérialité des risques	p.28
Pratique de reporting				
	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	3.2.1. Chiffre d'affaires et commercialisation des produits	p.16
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	6.Matérialité des Enjeux	p.36
	102-47	Liste des enjeux pertinents	6.Matérialité des Enjeux	p.36
	102-48	Réaffirmation des informations	8.1. Périmètre	p.62
	102-49	Modifications relatives au reporting	8.2. Choix des Indicateurs	p.62
	102-50	Période de reporting	8.5. Cycle de de Reporting et déclaration de conformité	p.63
	102-51	Date du rapport le plus récent	8.5. Cycle de de Reporting et déclaration de conformité	p.63
	102-52	Cycle de reporting	8.5. Cycle de de Reporting et déclaration de conformité	p.63
	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	8.5. Cycle de de Reporting et déclaration de conformité	p.63
	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	8.5. Cycle de de Reporting et déclaration de conformité	p.63
	102-55	Index du contenu GRI	10. Index du contenu GRI	p.73
	102-56	Vérification externe	9. Avis d'assurance du vérificateur indépendant	p.65

ELEMENTS D'INFORMATION SPECIFIQUES

GRI 200 : NORMES ECONOMIQUES

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 103 : Approche managériale - 2016	103-1	Présentation des enjeux pertinents et leur périmètre d'impact	6. Matérialité des Enjeux	p.36
	103-2	Description de l'approche managériale	3.4.1. Une stratégie de Gouvernance et d'éthique	p.18
	103-3	Evaluation de l'approche managériale	3.2.1. Chiffre d'affaires et commercialisation des produits	p.16
Performance économique				
GRI 201 : Performance économique - 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	3.2.1. Chiffre d'affaires et commercialisation des produits	p.16
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	5.1. Facteurs de risques et Impacts à moyen et long terme	p.28
	201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	7.2.2. Rémunérations et avantages sociaux	p.44
	201-4	Aide financière publique	3.2.1. Chiffre d'affaires et commercialisation des produits	p.16
Présence sur le marché				
GRI 202 : Présence sur le marché - 2016	202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	7.2.2. Rémunérations et avantages sociaux	p.44
	202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	7.3. Communauté et innovation sociétale	p.51
Impacts économiques indirects				
GRI 203 : Impacts économiques indirects - 2016	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	7.3. Communauté et innovation sociétale	p.51
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	7.3. Communauté et innovation sociétale	p.51
Pratiques d'achats				
GRI 204 : Pratiques d'achats - 2016	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	7.3.2. Sous-traitance et fournisseurs	p.52
Lutte contre la corruption				
GRI 205 : Lutte contre la corruption - 2016	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	7.1.4. Ethique des affaires achats responsables	p.41
	205-2	Communication/formation sur politiques/procédures anti-corruption	7.1.4. Ethique des affaires achats responsables	p.41
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	7.1.4. Ethique des affaires achats responsables	p.41

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
Comportement anticoncurrentiel				
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel - 2016	206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	7.1.4. Ethique des affaires achats responsables	p.41
Taxes (Politique fiscale)				
GRI 207 : Taxes - 2019	207-1	Approche fiscale	7.1.4. Ethique des affaires achats responsables	p.41
	207-2	Gouvernance fiscale et contrôle des risques	7.1.4. Ethique des affaires achats responsables	p.41
	207-3	Engagement des parties prenantes et prise en compte de leurs préoccupations	7.1.4. Ethique des affaires achats responsables	p.41
	207-4	Reporting par pays	7.1.4. Ethique des affaires achats responsables	p.41
GRI 300 : NORMES ENVIRONNEMENTALES				
GRI 103 : Approche managériale - 2016	103-1	Présentation des enjeux pertinents et leur périmètre d'impact	6.Matérialité des Enjeux	p.36
	103-2	Description de l'approche managériale	3.4.3. Une stratégie environnementale	p.19
	103-3	Evaluation de l'approche managériale	7.4.4. Utilisation durable des ressources	p.55
Matières				
GRI 301 : Matières - 2016	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	7.4.4. Utilisation durable des ressources	p.55
	301-2	Matières recyclées utilisées	7.4.4. Utilisation durable des ressources	p.55
	301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	7.4.4. Utilisation durable des ressources	p.55
Energie				
GRI 302 : Energie - 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Consommation d'énergie	p.55
	302-2	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Consommation d'énergie	p.55
	302-3	Intensité énergétique	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Consommation d'énergie	p.55
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Consommation d'énergie	p.55
	302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Consommation d'énergie	p.55
Eau et effluents				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 303 : Eau et effluents - 2018	303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	7.4.5. Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	p.56
	303-2	Gestion des impacts liés aux déversement d'eau	7.4.5. Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	p.56
	303-3	Prélèvement d'eau	7.4.5. Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	p.56
	303-4	Déversement d'eau	7.4.5. Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	p.56
	303-5	Consommation d'eau	7.4.5. Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	p.56
Biodiversité				
GRI 304 : Biodiversité - 2016	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des zones protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des zones protégées	7.4.6. Changement climatique et Biodiversité	p.58
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	7.4.6. Changement climatique et Biodiversité	p.58
	304-3	Habitats protégés ou restaurés	7.4.6. Changement climatique et Biodiversité	p.58
	304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Non pris en compte	
Émissions				
GRI 305 : Émissions - 2016	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Emissions GES	p.56
	305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Emissions GES	p.56
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Emissions GES	p.56
	305-4	Intensité des émissions de GES	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Emissions GES	p.56
	305-5	Réduction des émissions de GES	7.4.4. Utilisation durable des ressources - Emissions GES	p.56
	305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	7.4.2. Pollutions	p.53
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	7.4.2. Pollutions	p.53
Déchets				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 306 : Déchets - 2020	306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés	7.4.3. Economie circulaire : Prévention et gestion des déchets	p.54
	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	7.4.3. Economie circulaire : Prévention et gestion des déchets	p.54
	306-3	Déchets générés	7.4.3. Economie circulaire : Prévention et gestion des déchets	p.54
	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	7.4.3. Economie circulaire : Prévention et gestion des déchets	p.54
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	7.4.3. Economie circulaire : Prévention et gestion des déchets	p.54
Conformité environnementale				
GRI 307 : Conformité environnementale - 2016	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	7.4.1. Politique générale en matière environnementale	p.53
Évaluation environnementale des fournisseurs				
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs - 2016	308-1	Nouveaux fournisseurs analysés avec des critères environnementaux	7.3.2. Sous-traitance et fournisseurs	p.52
	308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	7.3.2. Sous-traitance et fournisseurs	p.52
GRI 400 : NORMES SOCIALES				
GRI 103 : Approche managériale - 2016	103-1	Présentation des enjeux pertinents et leur périmètre d'impact	3.4.2. Une stratégie sociale	p.19
	103-2	Description de l'approche managériale	3.4.2. Une stratégie sociale	p.19
	103-3	Evaluation de l'approche managériale	7.2.1. Emploi et égalité de traitement	p.42
Emploi				
GRI 401 : Emploi - 2016	401-1	Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	7.2.1. Emploi et égalité de traitement - Embauches	p.44
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	7.2.2. Rémunérations et avantages sociaux	p.44
	401-3	Congé parental	7.2.2. Rémunérations et avantages sociaux	p.44

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
Relations employés/direction				
GRI 402 : Relations employés/direction - 2016	402-1	Périodes de préavis minimales pour les modifications opérationnelles	7.2.6. Relations sociales	p.49
Santé et sécurité au travail				
GRI 403 : Santé et sécurité au travail - 2018	403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.46
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.46
	403-3	Services de santé au travail	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.46
	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.50
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.50
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.50
	403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.46
	403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.46
	403-9	Accidents du travail	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.46
	403-10	Maladies liées à un accident du travail	7.2.4. Condition de travail et Santé sécurité au travail	p.46
Formation et éducation				
GRI 404 : Formation et éducation - 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employés	7.2.7. Formation du personnel	p.50
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences/aides à la transition	7.2.7. Formation du personnel	p.50
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	7.2.7. Formation du personnel	p.50

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
Diversité et égalité des chances				
GRI 405 : Diversité et égalité des chances - 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	7.2.1. Emploi et égalité de traitement	p.43
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	7.2.2. Rémunérations et avantages sociaux	p.45
Lutte contre la discrimination				
GRI 406 : Lutte contre la discrimination - 2016	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	7.2.1. Emploi et égalité de traitement	p.42
Liberté syndicale et négociation collective				
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective - 2016	407-1	Opérations/fournisseurs avec un droit de liberté syndicale	7.2.6. Relations sociales	p.49
Travail des enfants				
GRI 408 : Travail des enfants - 2016	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	7.3.1. Sous-traitance et fournisseurs	p.52
Travail forcé ou obligatoire				
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire - 2016	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	7.3.1. Sous-traitance et fournisseurs	p.52
Pratiques de sécurité				
GRI 410 : Pratiques de sécurité - 2016	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	7.2.6. Relations sociales	p.49
Droits des peuples autochtones				
GRI 411 : Droits des peuples autochtones - 2016	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
Evaluation des droits de l'homme				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 412 : Evaluation des droits de l'homme - 2016	412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
	412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
Communautés locales				
GRI 413 : Communautés locales - 2016	413-1	Activités impliquant la communauté locale (impact et programmes)	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
	413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
Évaluation sociale des fournisseurs				
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs - 2016	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	7.3.1. Sous-traitance et fournisseurs	p.52
	414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	7.3.1. Sous-traitance et fournisseurs	p.52
Politiques publiques				
GRI 415 : Politiques publiques - 2016	415-1	Contributions politiques	Non applicable	
Santé et sécurité des consommateurs				
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs - 2016	416-1	Évaluation des impacts des produits / services sur la santé / sécurité	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
	416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
Commercialisation et étiquetage				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage - 2016	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
	417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
	417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
Confidentialité des données des clients				
GRI 418 : Confidentialité des données des clients - 2016	418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28
Conformité socio-économique				
GRI 419 : Conformité socio-économique - 2016	419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	5.2. Analyse de matérialité des risques	p.28



PALMCI

Boulevard de Vridi, Zone portuaire
18 B.P 3321 Abidjan 18
Tél.: + 225 27 21 21 09 00
Fax: + 225 27 21 21 09 30
www.groupesifca.com/palmci

Sania cie

Zone industrielle de Vridi, Rue du Textile
01 B.P 2949 Abidjan 01
Tél.: + 225 27 21 75 77 57
Fax: + 225 27 21 27 28 13
www.sania.ci

